



PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Projet de Territoire

“Là où il y a une volonté, il y a un chemin”

Edward Whymper



SOMMAIRE

6



PRÉSENTATION
DU TERRITOIRE

30



PORTRAIT DES EPCI
DU TERRITOIRE

34



PROJET
DE TERRITOIRE



Pierre LEROY
Président du PETR
Maire de Puy Saint André



Max BREMOND
Vice-Président du PETR
en charge des politiques de Pays,
Maire de Risoul

Nous vivons sur un territoire qui a une communauté de destin et qui a décidé de faire ensemble pour une communauté de projets.

Dans un contexte de crise financière, sociale et environnementale, les collectivités doivent faire preuve d'imagination et d'intelligence collective pour redonner de l'espoir à nos concitoyens.

L'ensemble des Présidents des communautés de communes qui forment le PETR sont déterminés pour cela. La mise en place du PETR en 2016 en est la preuve.

Ce projet de territoire vient définir les bases de nos réflexions et du travail que nous souhaitons accomplir ensemble. Le PETR est l'instance idoine de concertation permettant d'élaborer des projets à l'échelle du territoire, d'encourager et de développer la dynamique autour de projets communs de développement et de solidarité territoriale.

Dans un esprit de coopération et de confiance mutuelles, entre collectivités mais aussi avec le monde de l'entreprise et les citoyens, je suis prêt à faire avancer ces dossiers pour mettre en œuvre la résilience dont notre territoire est capable.

Ce projet de territoire est un travail que j'ai souhaité mener de manière concertée avec les élus, la société civile et les institutions. Cela nous a permis de définir ensemble ce que nous voulons pour notre territoire ; les grands enjeux ont été décrits comme étant, la transition énergétique, l'innovation numérique, le développement de l'économie grâce aux ressources locales, un tourisme diversifié et l'attractivité du territoire ; c'est à dire la mise en avant de ce que notre territoire de montagne offre à ses habitants : un cadre exceptionnel pour bien vivre.

A travers ces thématiques nous allons agir concrètement à l'échelle du PETR, avec l'aide des communes, des communautés de communes, du département, de la région PACA et de l'État mais aussi avec les habitants et les socio professionnels de notre territoire. Afin que cet outil de proximité qu'est le PETR puisse servir à tous et toutes, acteurs privés ou publics, pour faire émerger de nouveaux projets.

Je sais qu'ensemble nous pourrions aller chercher les ressources nécessaires pour monter de beaux projets et cela pour notre économie, pour notre territoire et pour nos concitoyens.

Le

Territoire



PRÉSENTATION DU
territoire



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

35 631
habitants

3 Communautés
de Communes

Communauté de Communes du Briançonnais,
Communauté de communes du Guillestrois Queyras,
Communauté de communes du Pays des Ecrins,

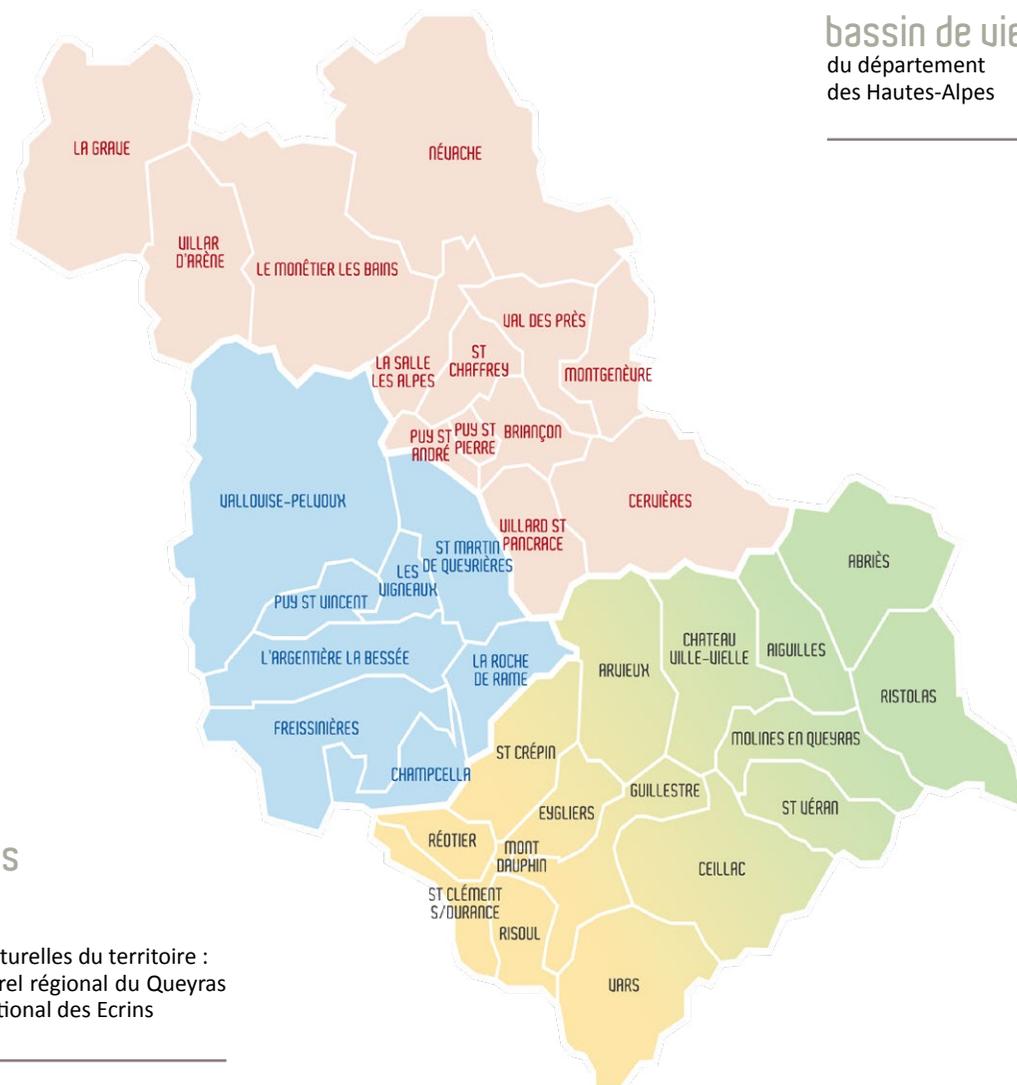
1 territoire
de montagne
et de haute-montagne

altitude moyenne supérieure à 1800
mètres, des villes et villages situés entre
900 et 2040 mètres

37
communes

3^{ÈME}

bassin de vie
du département
des Hautes-Alpes



2 parcs

Richesses naturelles du territoire :
Le Parc naturel régional du Queyras
et le Parc national des Ecrins

L'HISTORIQUE DE LA STRUCTURE : DE LA CREATION DU PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS AU PETR DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

DATES



PROJETS
ENGAGES



4 FÉVRIER 1995	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) : Développe la notion de « Pays ». Le Briançonnais et l'Argentétois sont définis comme des « Pays-Test », mais ne sera jamais reconnu par arrêté préfectoral.
JUILLET 1998	Pays relancé par la volonté des 4 EPCI, début de la construction du Pays du Grand Briançonnais (PGB)
JANVIER 1999	Mise en place de 6 commissions de travail thématiques chapeautées par le Comité de Pilotage du Pays / Recrutement d'un chargé de mission « Pays »
25 JUIN 1999	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) : Prévoit l'organisation du territoire en « Pays », avec une entité devant présenter une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale.
AUTOMNE 1999	Avis favorables pour le périmètre du PGB. Rédaction de l'Avant-Projet de Charte de développement du PGB
3 JUILLET 2001	Arrêté par le Préfet de Région du périmètre d'étude du PGB
AUTOMNE 2001	Création du Conseil de Développement
PRINTEMPS 2003	Lancement d'une étude diagnostic et animation de territoire en vue de la rédaction de la Charte de Développement du PGB
SEPTEMBRE 2004	Approbation de la Charte du PGB par les 4 Communautés de Communes
2006	Structuration du Pays en association « Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras »
2009	Territoire reconnu pour porter le LEADER
2008-2009	CASDD Convention Territoriale avec l'Etat
2010	Signature de la Charte Forestière du PGB 2009-2012
2011	Schéma de développement économique du PGB
2014	Loi MAPTAM du 27 Janvier 2014 pour la modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
2015	Année de transition pour le PGB : candidatures LEADER, TEPOS-TEPCV, CRET, GIRN + réflexion pour le passage en PETR Le Conseil de Développement devient une association indépendante du Pays du Grand Briançonnais
1^{ER} JANVIER 2016	Transformation du Pays en PETR = Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, selon la Loi MAPTAM Lancement de la démarche concernant le Projet de territoire 2016-2020 du PETR

TRANSFORMATION DE L'ASSOCIATION DU PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS, DES ECRINS AU QUEYRAS EN « POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS ET DU GUILLESTROIS »



Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras



FOCUS LOI MONTAGNE

Principal cadre législatif spécifiquement destiné aux territoires de montagne.

Acte fondateur de la politique d'aménagement du territoire en France, cette loi permet d'associer différentes thématiques (Industrie, sports d'hiver...).

LE ROLE D'UN POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), permet la création de **Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)**.

Les PETR sont soumis aux règles des syndicats mixtes fermés (code général des collectivités territoriales). Il se constitue au minimum de deux **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre.

De par la loi et notifié dans ses statuts, le PETR :

- ⊙ **S'organise** à travers des tâches de coordination, d'animation et de mobilisation des différents acteurs publics et privés du territoire,
- ⊙ **Conduit** les réflexions et mène des études de développement et d'aménagement à l'échelle du territoire,
- ⊙ **Exerce** des activités d'études nécessaires à la mise en oeuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels, sportifs et touristiques d'intérêt collectif prévus dans le projet de territoire,
- ⊙ **Contractualise** dans le cadre des principales politiques qui concourent au développement durable du territoire,
- ⊙ **Constitue** le cadre de contractualisation infra-régional et infra-départemental des politiques de développement d'aménagement et de solidarité entre les territoires,
- ⊙ **Exerce** les fonctions de représentation auprès des pouvoirs publics et peut négocier en son nom,
- ⊙ **Aide** à l'élaboration de stratégies territoriales,
- ⊙ **Assure** ou coordonne l'ingénierie des projets issus du programme d'action ou d'intérêt du PETR,
- ⊙ **Donne** des avis d'opportunité sur les projets présentés aux financements publics sur le territoire,
- ⊙ **Veille** à la bonne utilisation des fonds publics dans le cadre de la mise en oeuvre de son projet de territoire,
- ⊙ **Coordonne** la politique de communication et d'animation du projet de territoire,
- ⊙ **Peut**, de manière ponctuelle, dans le cadre d'une convention et dans le respect des règles de la commande publique, réaliser pour le compte d'une collectivité, d'un autre EPCI ou d'un syndicat mixte, des prestations de services, ou, le cas échéant, des opérations d'investissement.



**APPUI SUR LES
ACTEURS LOCAUX
LES STRUCTURES
ET ASSOCIATIONS
EXISTANTES**



Le PETR permet de créer une véritable dynamique territoriale de développement local en travaillant notamment grâce à une concentration de moyens, mais aussi en associant l'ensemble des acteurs du territoire à la mise en oeuvre et au suivi des programmes engagés.

**LES RELATIONS DU PETR
AVEC LES AUTRES STRUCTURES DU TERRITOIRE**

<p>Avec les EPCI CC du Briançonnais CC du Pays des Ecrins CC Guillestrois/Queyras</p>	<p>Le PETR s'engage à coordonner et rechercher l'efficacité pour mettre en oeuvre les objectifs prioritaires et stratégiques définis au niveau du territoire par le développement de leurs propres actions. Les Communautés de communes sont associées pour toutes les actions conduites par le PETR et celui-ci peut mobiliser l'ingénierie des EPCI si besoin.</p>
<p>Avec le Parc Naturel Régional du Queyras</p>	<p>Comme le prévoit la loi n° 2014 – 58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) dans son chapitre VIII : pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, article 79 : « ... Lorsque le périmètre du pôle d'équilibre territoriale et rural recouvre celui d'un Parc naturel régional, le projet de territoire doit être compatible avec la charte du Parc ... ». Une convention établie entre le Parc naturel régional du Queyras et le PETR vient préciser cela puisque le PNRQ est totalement inclus dans le territoire du PETR.</p>
<p>Avec le GAL (Groupement d'Action Locale)</p>	<p>Le Comité de programmation du LEADER est composé pour plus de la moitié d'acteurs du privé pour les décisions de programmation et le pilotage du plan de développement. C'est un lieu d'échanges et de réflexion stratégique, profitant ainsi de la présence des élus du PETR, des membres du Conseil de développement ainsi que des représentants du secteur privé. Le Président du GAL est le représentant du PETR, structure porteuse du GAL.</p>
<p>Avec le Conseil de Développement</p>	<p>Dans un souci d'appropriation citoyenne des questions sur le territoire, le conseil de développement est associé à toutes démarches, il est force de proposition, et peut en accord avec le PETR et le PNRQ animer des journées thématiques. Il est un relais pour la communication. Une convention de partenariat est établie entre le CODEV et le PETR.</p>
<p>Avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Le Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur et l'État</p>	<p>Le PETR s'engage à être le relais sur son territoire des politiques du Conseil Départemental, Régional et de l'État, ainsi qu'à mettre en cohérence les politiques d'intervention afin de créer une véritable synergie.</p>



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

LE PETR PORTE LES PROGRAMMES SUIVANTS

Région PACA **CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL (CRET)**

⊙ Définit une stratégie de développement territorial qui repose sur la rencontre entre les priorités régionales et les priorités locales. Le projet proposé par le territoire s'articule autour des quatre orientations suivantes : impulser et accompagner la transition écologique et énergétique, favoriser un aménagement du Territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière, conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi, renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires.



CONTRAT UNIQUE DE RURALITE

⊙ Signé entre le PETR et l'Etat a comme objectifs de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en oeuvre d'un projet de territoire, fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en découpler les effets. 6 volets sont mis en avant : l'accès aux services et aux soins, la cohésion sociale, la transition énergétique, les mobilités, l'attractivité du territoire et la revitalisation des bourgs-centres.



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

⊙ Outil d'animation qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique et le combattre efficacement afin de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. En lien avec le plan climat énergie du Parc Naturel Régional du Queyras et les territoires «Zéro déchet, Zéro gaspillage» ce programme a pour objectif d'accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire. Cela est possible via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants : réduire toutes les sources de gaspillage, donner une seconde vie aux produits, et recycler tout ce qui est possible.

La GESTION INTEGREE DES RISQUES NATURELS (GIRN)

⊙ Complète l'approche classique et segmentée basée essentiellement sur la réduction des aléas grâce à la construction d'ouvrages de protection, en proposant une approche territoriale globale. La GIRN cherche à développer une synergie sur l'ensemble de phases de gestion et ce à une échelle spatio-temporelle plus grande que celle communément utilisée. On tend à gérer les risques à une échelle pluri-communale et sur des pas de temps plus longs que celui de la gestion de crise. La gestion intégrée se base sur les besoins des territoires afin de proposer avec l'ensemble des acteurs de la gestion des risques naturelles et de la gestion de crise, des solutions adaptées qui soient en adéquation avec leurs capacités financières, humaines et matérielles.



LEADER (Liaisons entre Actions Développement de l'Economie Rurale)

⊙ Programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. La stratégie du programme sur le territoire du PETR est « d'ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie ». Il s'agit de créer les conditions permettant d'atteindre cet objectif stratégique. Pour cela, 8 axes ont été définis : l'accès à l'habitat, la mobilité soutenable et durable, les opportunités économiques, le soutien aux circuits courts, la diminution des dépenses énergétiques des logements, la transmission/reprise des entreprises, le soutien aux apports innovants et le tourisme endogène.



FILIERE BOIS ET CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

⊙ En coordination avec les projets des trois Communautés de communes et en relais de la Région, le PETR se réengage sur le développement et la structuration de la filière bois, éléments écologiquement, économiquement, énergétiquement et structurellement importants pour notre territoire.



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

L'INGENIERIE PETR AU SERVICE DU TERRITOIRE

Pour répondre aux missions qui lui sont confiées, le PETR doit pouvoir s'appuyer sur des techniciens dédiés à leur tâche et aux contraintes liées au fonctionnement des programmes.

Pour cela, chaque mission est suivie par un technicien compétent sur la thématique.

Afin de garantir le meilleur suivi aux projets du territoire, l'équipe du PETR travaille de manière transversale et concertée, en étroite collaboration avec les acteurs présents sur le territoire.

LA DIRECTION DU PETR GÈRE LA STRUCTURE ET COORDONNE LES PÔLES. ELLE EST NOTAMMENT GARANTE DE :

- L'émergence et le développement de la dynamique du PETR autour de projets communs de développement partagé et d'une solidarité territoriale (acteurs publics/privés par exemple).
- La cohérence et la coordination des actions entreprises sur l'ensemble du territoire et des acteurs locaux.
- La mise en place d'une vision prospective : missions d'expertises et études réalisées par le biais des missions confiées au PETR.
- La mobilisation de fonds nécessaires, en lien avec les contractualisations en cours, pour les priorités du territoire.
- L'existence et le maintien d'un relais des politiques d'aménagement menées par l'Etat, la Région et le Département avec les acteurs du territoire.
- La bonne convergence des fonds publics sur le territoire.

LES CHARGÉS DE MISSIONS SONT RESPONSABLES DU DÉROULÉ DE LEUR MISSION ET DE LEUR PROGRAMME

Ils sont présents sur le territoire au service des communautés de communes et des communes. Les chargés de mission contribuent à l'émergence des projets sur le territoire et accompagnent les porteurs de projets dans la recherche de financements.

Ils travaillent en étroite collaboration avec les acteurs présents et contribuent ainsi à apporter une bonne dynamique sur le territoire. Leurs missions sont transversales et la direction fait le lien en travaillant avec chacun d'entre eux.



ANALYSE DE LA POPULATION PRESENTE SUR LE TERRITOIRE



25,5%

de la population totale des Hautes-Alpes

33%

des habitants vivent à Briançon

35 631

habitants

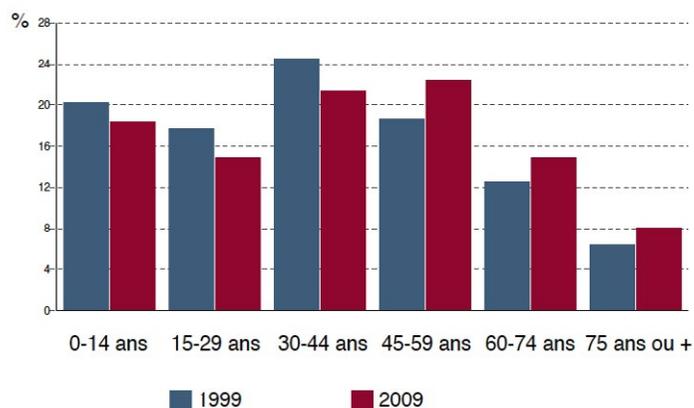
75%

taux d'activité des 15-64 ans en 2009

3 VILLES IMPORTANTES SUR LE TERRITOIRE :
BRIANÇON,
L'ARGENTIERE-LA-BESSEE
ET GUILLESTRE

Ce territoire, frontalier avec l'Italie ainsi qu'avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, est d'une superficie de 2 138 km². Malgré un enclavement certain dû au relief et à sa géographie, le PETR est au carrefour de trois grands bassins économiques que sont Turin (110km), Grenoble (120km) et Marseille (270km).

L'évolution de la population sur le PETR entre 1999 et 2009



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE POSITIVE

Ce territoire du nord du département est dynamique d'un point de vue démographique, puisque sa population est en augmentation : elle est passée de 28 440 en 1982 à 35 631 en 2012, soit une croissance de 20,18% en 30 ans.

Cette croissance démographique repose sur un solde naturel positif mais aussi sur les apports des migrations, qui ont toujours été très importantes.

Briançon est la ville la plus importante et concentre logiquement la majeure partie de la population.

C'est également la sous-préfecture des Hautes-Alpes et la deuxième ville du département en terme de populations et de services. Cette commune possède le taux de densité de population le plus fort du territoire, 438,2 habitants/km² alors que la moyenne du PETR se trouve à 16 habitants/km². Les communes autour de Briançon, ainsi que l'Argentière-la-Bessée et Guillestre ont, elles aussi, des taux de densité de population plus élevés que la moyenne. Guillestre et l'Argentière-la-Bessée sont d'ailleurs les deuxième et troisième villes du territoire, avec 2367 habitants pour Guillestre en 2012 et 2318 pour l'Argentière-la-Bessée la même année.

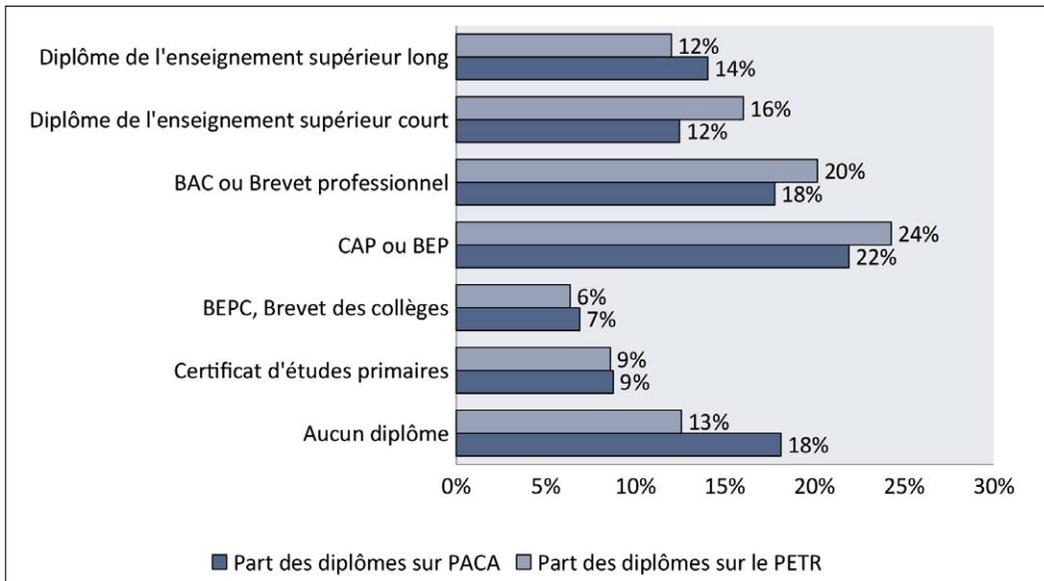
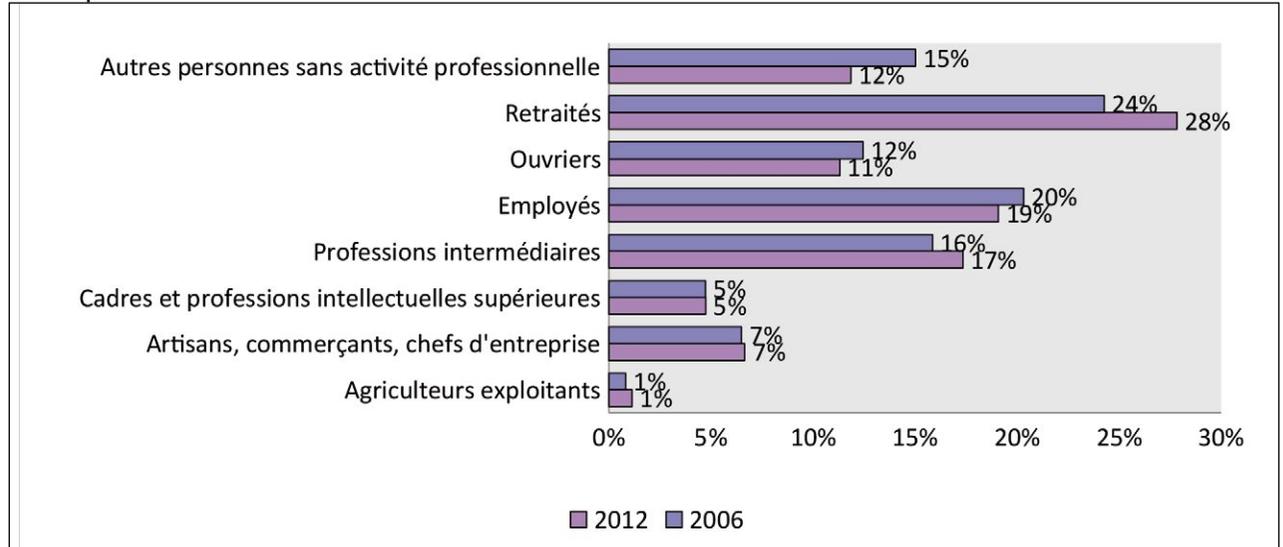


Les classes d'âge des 15-29 ans et les plus de 65 ans sont sous-représentées sur le territoire, par rapport à la population régionale. Le taux de croissance annuel moyen est de 0.7% sur la période 1999-2009, ce qui est inférieur au taux de croissance de la Région (0.8%). L'INSEE projette un vieillissement de la population à horizon 2040 avec une part des personnes âgées de 60 ans et plus qui passerait de 23.6% en 2007 à 36.8% en 2040 pour les territoires du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.



*Les types
de contrats sur le PETR*
(Source : Insee – 2012)

L'emploi sur le territoire est assez particulier du fait de la saisonnalité importante ; le taux de chômage est relativement faible, 5.5% en 2009 est plus bas qu'en 1999 (7.5%) et est largement inférieur au taux régional, (13.2%), et national, (11.6%). Le taux de chômage y est de courte durée et le retour à l'emploi est le meilleur de la région. La précarité des emplois est en revanche une faiblesse spécifique de la zone d'emploi de Briançon.



*Scolarisation
de la population sur le PETR*
(Source : Insee – 2012)



La part des personnes sans qualification ou avec des qualifications de faible niveau (BAC ou Brevet professionnel inclus) est très importante : 72%.

**L'EMPLOI
ET LA POPULATION ACTIVE SUR LE PETR**

Chez les actifs, la CSP dominante est celle des employés (19%) malgré le fait qu'une légère baisse s'observe entre 2006 et 2012. Il en va de même pour les ouvriers (13% en 2012). Les professions intermédiaires représentent 17% des actifs en 2012 et augmentent de 2 points par rapport à 2006.

La proportion de cadres est inférieure par rapport au niveau régional et national, mais en augmentation sur la période 1999-2009. Le territoire se caractérise par une proportion d'emplois salariés (78.3%) moins importante qu'au niveau régional (85.3%) et national (87.9%), en lien avec une part de titulaires de la fonction publique et CDI très inférieure aux moyennes régionales et nationales. La part des emplois précaires est en revanche nettement supérieure à la moyenne régionale et nationale. Les CDD représentent 20.2% des emplois du territoire contre 8.9% en PACA et 8.4% en France métropolitaine. La proportion d'indépendants et d'employeurs y est proche de la moyenne régionale.



LES
DONNEES
CHIFFREES

300

exploitations
agricoles sur le
secteur

3 fromageries
coopératives

1 abattoir
intercommunal

2 groupements
d'achats en commun

Les agriculteurs
représentent

2% des actifs

SAU
moyenne
274
hectares

4 AMAP

24 nouvelles
installations
entre 2011
et 2015

Plateforme
"Échanges Paysans"

LES
SYSTEMES
DE PRODUCTION

*L'importance de l'élevage
ovin et bovin*

Les systèmes de production du territoire sont essentiellement des systèmes d'élevage pratiquant la transhumance sur les alpages du PETR (et Isère pour la partie Nord du territoire). Ces systèmes permettent de valoriser les ressources locales et participent activement au maintien de l'ouverture des milieux (intérêts paysagers, touristiques, lutte contre les incendies ...). Ils nécessitent des surfaces fourragères et pâturables relativement étendues. Les élevages laitiers, en diminution, n'utilisent que faiblement ces espaces pastoraux (nécessité d'avoir les animaux à proximité pour les traites).

Ces élevages, viande comme lait, recherchent l'autonomie fourragère afin de diminuer les coûts de production, ce qui est fréquemment rendu difficile sur le territoire compte tenu des problématiques foncières. Sur le territoire, de nombreuses anciennes exploitations d'élevage reconverties sur la seule production de foin : ce sont souvent des exploitations en transition qui diminuent leur activité en arrêtant l'élevage, tout en continuant à utiliser les surfaces en prairies de fauche et commercialisant le fourrage.

*Les autres types de production
présents sur le territoire*

Des productions de type maraichage, production de pommes de terre et apiculture sont aussi présentes sur le territoire et participent à la diversité des exploitations présentes sur le PETR.

LA THEMATIQUE
DE L'INSTALLATION et TRANSMISSION :
UN ENJEU MAJEUR

La tendance au niveau départemental, comme national, est à la diminution du nombre d'exploitation mais elle est encore plus marquée sur le territoire du PETR.

Entre 2000 et 2010, on compte 30 % de renouvellement des exploitations, ce qui est extrêmement faible. Et la tendance se poursuit.

La nécessité d'avoir une orientation agricole pro-installation est forte et se doit d'englober la problématique foncière car sans foncier, les installations ne peuvent que rarement aboutir.

NOUVELLES INSTALLATIONS

Sur la période 2011-2015, 24 installations ont eu lieu sur le territoire, soit 13% à l'échelle du département. On constate néanmoins que la dynamique est plus importante sur le territoire d'Embrun.

Ces installations se sont faites principalement dans le cadre familial et en individuel, avec seulement quelques installations en GAEC.

Les nouveaux installés ont majoritairement repris des exploitations déjà existantes.

Concernant les productions, les exploitations sont en grande partie tournées vers l'élevage bovin avec quelques installations en ovin viande et en caprin lait.

La moitié des exploitations possèdent deux ateliers de production.

LA PROBLEMATIQUE DU FONCIER AGRICOLE
LIEE AU MORCELLEMENT TRES IMPORTANT
SUR LE TERRITOIRE

Le nord du département se caractérise par un fort morcellement et une dispersion de la propriété foncière.

La demande pour l'accès aux terres en fond de vallée est forte : peu de surfaces sont aisément mécanisables. Ces terres sont souvent les premières impactées par l'extension de l'urbanisation, ce qui fragilise les exploitations agricoles et accentue les difficultés à atteindre l'autonomie fourragère.





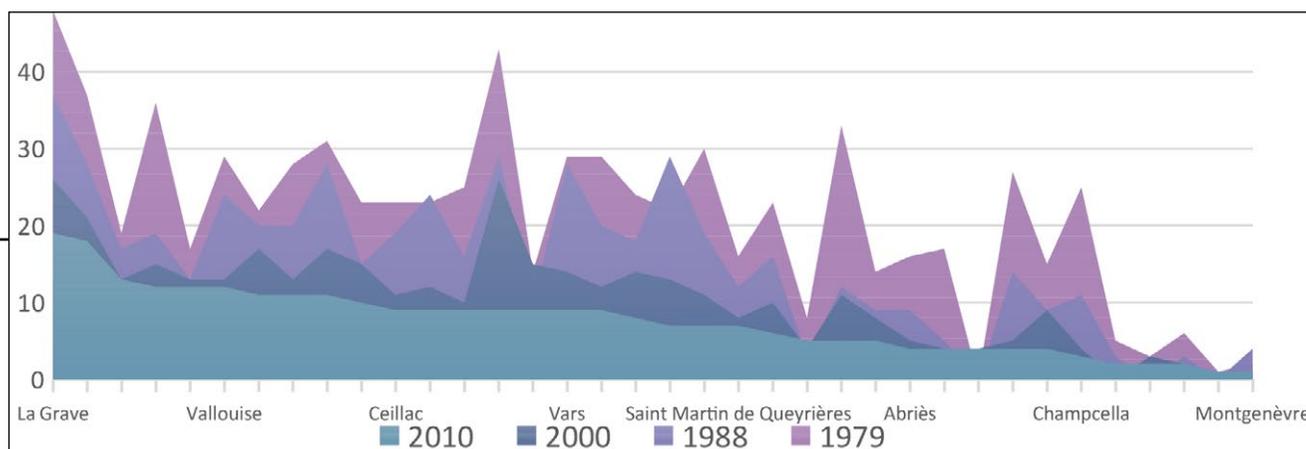
- ⊙ **Forte concurrence** pour l'occupation du foncier avec des risques de conflits d'usage.
- ⊙ **La transmission – reprise** des activités agricoles : rendre plus attractif le travail agricole.
- ⊙ **Structuration des circuits-courts**, développement d'activités avec un souci de rentabilité économique pour les acteurs.
- ⊙ **Maintien des activités agricoles** sur le territoire, notamment de la filière bovine.
- ⊙ **Valorisation des productions agricoles.**
- ⊙ **Maintien et développement de l'abattoir** des Hautes-Vallées.
- ⊙ La gestion des **Associations Foncières Pastorales.**

ATOUTS ET FORCES DU TERRITOIRE	FAIBLESSES DU TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Une culture de la pluriactivité sur le territoire permettant de compléter des activités agricoles avec un emploi saisonnier hivernal. ⊙ La structuration des filières viandes et lait en circuits-courts à l'échelle du PETR : <ul style="list-style-type: none"> - Autour de l'abattoir des Hautes-Vallées - Un label propre au territoire : Agneau Guil et Durance - L'existence de 3 fromageries coopératives ou artisanales sur le territoire - La plateforme « Echanges Paysans » active sur le département et sur le territoire - 4 AMAP sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Un secteur agricole peu développé. ⊙ Un foncier contraint, compliquant les aménagements et créant une forte concurrence entre les occupations foncières. ⊙ Des conditions climatiques contraignantes pour la production agricole et qui limitent la compétitivité des productions. ⊙ Manque de valorisation de la production agricole.
OPPORTUNITES A SAISIR	MENACES A PRENDRE EN COMPTE
<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Travail autour de la transmission / reprise d'entreprises sous LEADER > fiche action 5 « Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire ». ⊙ Travail autour du SAT = Système Alimentaire Territorialisé, porté par le PNRQ sur l'ensemble du territoire PETR Travailler autour de la thématique « Pays Gourmand » en faisant du lien entre les restaurateurs et les producteurs, mettre en place des menus s'appuyant sur les produits locaux. ⊙ L'engouement pour le « consommer local » pour les locaux mais aussi pour les touristes + travail du LEADER sur ce sujet (fiche action 7 « Soutenir le consommer local et les circuits courts » Travail autour du foncier : possibilité d'aider à la gestion des AFP existantes ; dans un objectif d'optimiser les parcelles). 	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Diminution de l'activité agricole : faible taux de renouvellement et diminution du nombre d'exploitants. ⊙ Un foncier difficilement accessible pour l'augmentation de la surface des exploitations mais aussi pour l'installation de Hors Cadres Familiaux.

On note une augmentation de la SAU moyenne des exploitations entre 1979 et 2010, combinée à une diminution globale du nombre d'exploitations. Nous avons donc moins d'exploitations, mais celles-ci ont de plus grandes surfaces agricoles utiles.

Evolution du nombre d'exploitation sur le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guil-lestrois et du Queyras

(Source : Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes Données 2016)



LA SANTE
ET LA QUALITÉ
DE VIE
SUR LE
TERRITOIRE



LES
DONNEES
CHIFFREES

4

bassins de santé de proximité :
Briançon, l'Argentière-la-Bessée,
Guillestre et Aiguilles (selon l'ARS
PACA)

16%

de l'emploi salarié de
la zone d'emploi de
Briançon

11,2 médecins
pour

10 000

habitants
(hors saisons
touristiques)

L'offre de soins de premier recours est globalement satisfaisante au regard des densités de professionnels de santé mais inégalement répartie sur le territoire avec des problématiques d'accessibilité physique et d'adaptation aux variations de population en saisons touristiques.

FOCUS SUR L'OFFRE DE SOIN DU PETR

- ⊙ Infirmiers : une densité globale satisfaisante mais une offre inégalement répartie sur le territoire.
- ⊙ Masseurs-Kinésithérapeutes : une offre très supérieure aux moyennes régionales et nationale, mais avec une activité plus faible que la moyenne régionale.
- ⊙ Dentistes : une densité globale satisfaisante, avec une concentration de l'offre sur la commune de Briançon.
- ⊙ La densité de médecins spécialistes est inférieure à celle du département et de la région; ceci concerne notamment la psychiatrie et la gynécologie. Le territoire est dépourvu de foyers logements et d'hébergements temporaire pour personnes âgées.
- ⊙ Le territoire est dépourvu de foyers, de logements et d'hébergements pour les personnes âgées.



- ⊗ Les **risques liés aux activités** pratiquées sur le territoire sont plus **importants** qu'ailleurs et doivent être pris en compte comme une véritable question de santé publique.
- ⊗ **Garantir l'offre de santé** et promouvoir les nouveaux usages, type E-Santé en profitant des avancées en matière d'infrastructures numériques.
- ⊗ Tenir compte des **particularités saisonnières** et du **flux de personnes**, mais aussi de l'offre médicale. La variation saisonnière de population est à prendre en compte nécessairement dans la structuration de l'offre de soins que ce soit pour les soins de premier recours mais aussi sur la continuité des soins.
- ⊗ Répondre aux publics en difficulté, notamment les populations saisonnières.
- ⊗ Mener une **politique de prévention** axée sur certaines catégories de population (saisonniers, personnes âgées).
- ⊗ Des représentations culturelles de la santé et du monde médical impactant le recours aux soins : une population peu « consommatrice » de soins et peu sensible à la prévention.
- ⊗ Une **coordination des acteurs** nécessaires sur les parcours de santé pour assurer une continuité des soins.
- ⊗ Les questions **d'accessibilité physique** à l'offre de santé et de maintien à domicile à cause de l'isolement géographique sont un aspect à ne pas négliger.
- ⊗ Préserver l'atout des **infrastructures existantes** : hôpital de Briançon, hôpital local d'Aiguilles, Centre de Rééducation, Fondation Edith Seltzer



ATOUPS ET FORCES DU TERRITOIRE	FAIBLESSES DU TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Contrat Local de Santé signé entre la Commune de Briançon et l'ARS en 2014, et Briançon est labellisée « Ville OMS ». ⊗ Présence historique de centres de cures et de sanatoriums transformés pour la plupart en centres de soin. ⊗ L'action importante et dynamique menée par la Fondation Edith Seltzer (plus gros employeur privé du territoire). ⊗ Des Maisons de Santé se développent sur le territoire. ⊗ Maillage important. ⊗ La coordination des acteurs sur les « parcours jeunes » et « santé mentale ». 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Répartition des médecins sur le territoire : problème d'accès aux soins pour les habitants les plus éloignés. ⊗ Difficulté d'accès aux droits pour les jeunes et saisonniers (dépendants de plusieurs caisses). ⊗ Manque de matière d'offre de santé : <ul style="list-style-type: none"> - Médecine générale : difficultés à trouver un médecin traitant et manque d'attractivité du territoire pour les nouveaux médecins - Offre libérale spécialisée : psychiatrie, gynécologie, pédiatrie, cardiologie et pédopsychiatrie - Offre limitée en EHPAD et USLD - Difficulté pour la prise en charge des problèmes de santé mentale - Fuite des médecins hospitaliers et turn over important ⊗ Manque en matière de prévention : difficulté d'accessibilité physique, méfiance vis à vis des vaccins, comportements à risque, addictions difficiles à repérer. ⊗ Manque de coordination sur le parcours "Santé des personnes âgées». ⊗ Manque de visibilité de l'offre existante. ⊗ Problématique des saisonniers : médecine du travail non obligatoire si moins de 45 jours travaillés, pas de complémentaire santé. ⊗ Qualité de vie : des problématiques qui touchent principalement es saisonniers, les populations précaires et les personnes âgées (logement, précarité énergétique, alimentation, isolement)
OPPORTUNITES A SAISIR	MENACES A PRENDRE EN COMPTE
<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Les projets de E-Santé avec le Très Haut Débit. ⊗ Schéma Unique des Solidarités + un Schéma des Services aux Familles sont en cours de réalisation. ⊗ La prise en compte de la dimension transfrontalière en matière d'accès aux soins. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Les difficultés autour de l'Hôpital de Briançon et du secteur sanitaire et social en général (fermetures de services). ⊗ La difficulté de remplacer les médecins généralistes partant à la retraite.



LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



LES DONNEES CHIFFREES

4 819
établissements
dont
3 893
entreprises

57,1%
des actifs travaillent sur leur
commune de résidence

2
pépinières
et hôtels d'entreprise
dont 11 bureaux et 29
locaux professionnels

50%
des entreprises emploient
des salariés (9/10 emploient
moins de 10 salariés)

LES ORGANISMES PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Le Cluster Montagne Alpes du Sud a pour objectif de valoriser les entreprises qui ont un savoir-faire spécifique à la montagne, apporte des aides pour le développement, la reprise et la création des entreprises via la Plateforme Initiatives Nord Hautes-Alpes qui propose des prêts à taux zéro.

Normée ISO NAF et reconnue d'utilité publique depuis 2011, l'association intervient depuis 1999 sur le territoire, soit 5 millions d'euros de prêts d'honneur et environ 40 millions de prêt bancaire ; 850 entrepreneurs aidés et près de 2000 emplois créés ou maintenus.

Elle essaie de maintenir les activités dans les villages, sur le territoire il y a beaucoup d'entreprises à vendre. Il est nécessaire d'aider les entrepreneurs à avoir une trésorerie suffisante pour se développer.



⊗ Les deux **pépinières** permettent de créer du réseau et des liens entre les entrepreneurs du territoire, mais aussi d'aider au démarrage de nouvelles entreprises.

⊗ **Le Club des Entrepreneurs du Briançonnais** présent sur le territoire depuis 2014 et qui regroupe une trentaine d'entreprises. Ses principaux objectifs sont de favoriser les échanges et mutualiser, créer une dynamique de réseau et permettre d'apprendre les uns des autres.

⊗ **Le RSE** : Relai de Services aux Entreprises, présent à la pépinière d'entreprises de Lucéo, qui oriente les entreprises vers les différentes Chambres Consulaires et/ou structures existantes, les aide également pour certaines démarches.

⊗ **Banque de donnée des locaux vides**/ Mise en relation des entrepreneurs cherchant des locaux avec l'existant (en projet).

⊗ L'existence d'un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise très actif et structuré et qui regroupe les Chambres Consulaires (CCI et CMAR), la Plateforme Initiatives, qui permet aussi de mettre en relation les entrepreneurs :

- **Les Cafés Créations**
- **La formation « Osez-Haut »**
- **Les Matins'Eco**

⊗ Des groupes de réflexion sur le développement économique (dont un au Conseil de Développement).

LES ENJEUX

- ⊗ Répondre aux **besoins spécifiques en formation** (BTP, numérique, écoconstruction, tourisme).
- ⊗ Le **développement du numérique** sur le territoire à double niveaux : besoins en formation et surtout d'un meilleur équipement numérique (problème d'accès au numérique sur le Queyras notamment).
- ⊗ La **transmission / reprise des entreprises** dans les différents secteurs d'activité.
- ⊗ **Maintenir les activités commerciales et artisanales** sur l'ensemble du territoire et dans les coeurs de village.



ATOUS ET FORCES DU TERRITOIRE	FAIBLESSES DU TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Un territoire jeune et attractif Un territoire attractif pour les jeunes, qui viennent notamment y trouver un travail saisonnier avec un cadre de vie en lien avec leurs attentes. Un niveau de qualification en progression, lié en partie aux niveaux de qualifications des nouveaux arrivants. Plusieurs centres de formation sur le territoire dans différents domaines : sports de nature, métiers du bâtiment, métiers de la santé et du soin. ⊗ Un territoire entreprenant Un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise actif, structuré et exemplaire : Plateforme Initiatives Nord HA, CMAR, CCI, Pépinières d'entreprises sont partenaires et coorganisateur des Cafés Créations et de la formation Osez Haut. Mise en relation des entrepreneurs via le Club des Entrepreneurs et Matin'Eco 2 pépinières et 2 hôtels d'entreprises : Altipolis et Lucéo. Une culture de l'entrepreneuriat > importance du nombre d'autoentrepreneurs et du nombre de création d'entreprises : plus de 1000 porteurs de projets reçus aux Cafés Création depuis 4 ans. Un territoire maillé de petites entreprises : 81% dans les secteurs des services et commerce. Dans le BTP, les plus importantes entreprises départementales du bâtiment sont concentrées sur le territoire du PETR. ⊗ Un territoire actif Un taux d'activité de 48.9% en 2008, nettement supérieur aux moyennes départementales (45.7%) ou nationales (44.2%). Un chômage modéré (8.2% contre 11.4% en région PACA). Des emplois en progression de 2000 à 2012 dans les secteurs des services aux entreprises (+47%), du tourisme, sport et loisirs (+13%), de la construction (+4%), des commerces et services locaux (+15%), du transport (+22%), de l'information-communication (+29%) Des actifs travaillant sur le territoire (des flux de travail en internes pour la plupart). Une culture de la pluriactivité, avec des activités saisonnières (essentiellement dans les stations de ski en hiver) permettant de compléter des activités agricoles, forestières, artisanales ou du BTP. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Des emplois précaires, dont les nombreux emplois saisonniers, et un niveau de revenu moyen inférieur à la moyenne régionale : les revenus moyens déclarés sont de 22 585 € en 2011 contre 24 453 € pour PACA la même année, et les revenus salariaux moyens sont de 17 680 € contre 20 495 € en 2012. ⊗ Un secteur productif peu développé : avec seulement 2% des emplois locaux dans le secteur agricole, une faible exploitation de la ressource en bois disponible sur le territoire et peu d'industries.
OPPORTUNITES A SAISIR	MENACES A PRENDRE EN COMPTE
<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Volonté de travailler ensemble de la part des acteurs du secteur économique. La possibilité de mettre en place des transferts d'expérience entre les différents services économiques qui n'en sont pas au même point de développement. ⊗ Projet de monnaie locale sur le territoire. ⊗ L'attrait récent du territoire pour les entreprises italiennes (7 entreprises installées dans le pôle d'innovation économique d'Altipolis à Briançon) et l'encouragement à la coopération transfrontalière. ⊗ L'arrivée de la fibre optique sur le territoire. ⊗ Les possibilités de formation à distance, prenant en compte les contraintes de mobilité, permettant une offre de formation plus importante sur le territoire. ⊗ Dans la construction et le BTP, les niches économiques liées à l'écoconstruction. ⊗ Idée de SIG départemental avec l'ensemble des entreprises, pour coordonner les informations et favoriser l'accompagnement mais aussi créer une banque de données destinés aux locaux, des compétences, des besoins, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Des chefs d'entreprises âgés, représentant un risque de fermeture d'activités.



LE TOURISME
UNE COMPOSANTE MAJEURE DU TERRITOIRE



LES DONNEES CHIFFREES

La population est multipliée par 5 sur les saisons d'été et d'hiver, donc passe de

34 000
à
170 000

64%
de résidences secondaires

4

grands pôles touristiques (Briançonnais, les Écrins, le Guillevain et le Queyras)

33%
de l'emploi total

80%
de l'économie du territoire en dépend

32%
de la valeur ajoutée

Prix élevé du m² :

2 530 €

Le tourisme, hivernal et estival, est le principal moteur de l'économie du territoire et est même considéré comme la « locomotive » économique du département des Hautes-Alpes.

LA POLITIQUE RELATIVE AUX « CONTRATS STATIONS DE DEMAIN »

Moteurs du tourisme et plus largement de l'économie des hautes vallées, les stations doivent faire face aujourd'hui à un certain nombre de mutations et de difficultés, notamment en matière de niveau et de durée d'enneigement. Par ailleurs elles se doivent d'améliorer plusieurs dimensions structurantes et majeures que sont la réhabilitation de l'immobilier, la modernisation de leur offre touristique et la diversification des activités, tout en poursuivant l'effort en matière d'accessibilité. Cette stratégie politique lancée en 2016 s'appuie sur les atouts que sont les stations pour le développement de la Région PACA.

LA REHABILITATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIRS

Cette thématique est très importante pour notre territoire, qui connaît un déficit des réservations ainsi qu'une diminution des lits chauds (un certain nombre sont transformés en lits froids et sortent ainsi du circuit de la commercialisation).

La question de la réhabilitation est délicate car il faut réussir à convaincre les propriétaires de biens immobiliers d'effectuer des travaux de rénovation, ou de réhabilitation pour réussir à louer d'avantage son bien. Les ORIL expérimentés sur le territoire n'ont pas été très concluants et ces questions sont soulevées.

ESPACE VALLEEN

C'est le cadre retenu pour la mise en oeuvre de stratégies intégrées de développement et d'aménagement des territoires du massif alpin. Il s'agit de stratégie territoriale dans laquelle des activités touristiques et des services sont complémentaires et associés à l'échelle d'une destination touristique, à partir d'un objectif central de valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire, permettant une diversification touristique. Sur le territoire, 3 espaces valléens (Briançonnais, Pays des Ecrins et Guillevain-Queyras) ont été retenus.

LES AXES STRATEGIQUES DE L'ESPACE VALLEEN du

Briançonnais

- 1 **L'information et la communication** : promotion et visibilité
- 2 **Le transport et la mobilité interne** : facilité, accessibilité, mobilité douce
- 3 **Les activités touristiques culturelles ou de loisirs** : diversité, promotion, information
- 4 **L'accueil des visiteurs, la capacité et la qualité** : besoin, accueil, charte, labels
- 5 **Le public et les services** : qualité à tous les niveaux

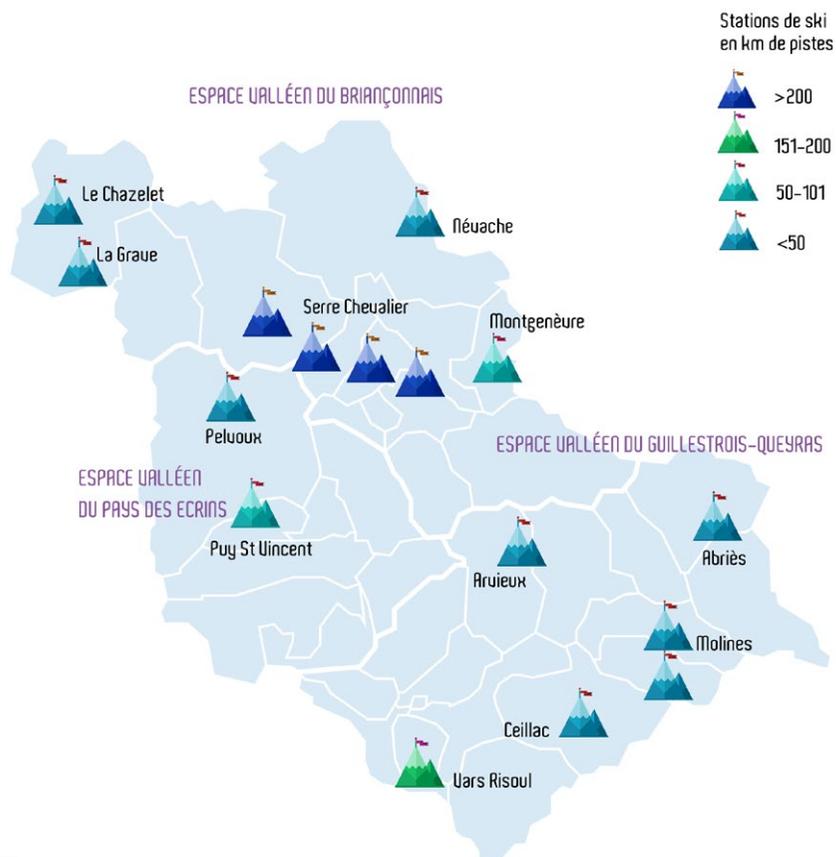
Pays Des Écrins

- 1 **Développer** : rendre lisible et faire vivre l'entité « Pays des Ecrins » grâce ses acteurs
- 2 **Structurer** : l'offre touristique du Pays des Ecrins autour de ses ressources identitaires
- 3 **Conforter** : les services garants de la qualité de vie et de l'attractivité du Pays des Ecrins

Guillevain-Queyras

- 1 **Placer** : l'écotourisme au coeur de l'offre, dans le respect des valeurs de la Charte Européenne du Tourisme Durable déclinée par les Parcs
- 2 **Favoriser** : l'accès pour tous aux sports et loisirs de nature, dans la continuité du schéma de développement des activités de pleine nature initié par le Parc Naturel Régional du Queyras
- 3 **Organiser** : la découverte de la culture locale, en s'appuyant notamment sur la dynamique de la Place Forte de Mont-Dauphin, Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Les stations de ski
du territoire



LES
ENJEUX

- ⊗ Imaginer et répondre aux attentes relatives au **tourisme de demain**.
- ⊗ Pérenniser et développer les **sites touristiques existants**.
- ⊗ Développer une **diversification** nécessaire pour nos sites touristiques et ainsi allonger les saisons touristiques.
- ⊗ **Conforter** la place des stations de ski sur le territoire.
- ⊗ Tenir compte des **évolutions climatiques** et de la **préservation de l'environnement** dans les projets touristiques.
- ⊗ La **réhabilitation de l'immobilier** de loisirs pour éviter l'augmentation du nombre de lits froids.

MATRICE AFOM

LIÉE AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE

ATOUS ET FORCES DU TERRITOIRE	FAIBLESSES DU TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Une destination touristique montagne prisée été comme hiver avec de nombreuses stations de ski et des sites touristiques emblématiques . ⊗ L'accueil de manifestations et événements sportifs d'envergure : Tour de France, Giro, Mondial de l'escalade, Championnat de France de Kayak, de VTT, Coupe du monde de kayak extrême, Cyclo de la Route des Grandes Alpes, Championnat du monde de ski de vitesse... ⊗ La possibilité de pratiquer un grand nombre de sports de nature hivernaux et estivaux avec des niveaux de pratique variés. ⊗ Des sites alpins d'envergure : Peloux, le deuxième « spot » d'alpinisme français ; La Grave, première station free-ride française. ⊗ Des sites patrimoniaux et culturels variés et importants. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Manque de politique touristique globale. ⊗ Manque de communication globale sur les atouts culturels du territoire. ⊗ Dépendance économique liée au tourisme. ⊗ Problème de l'importance des lits froids sur le territoire.
OPPORTUNITES A SAISIR	MENACES A PRENDRE EN COMPTE
<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Tenir compte de l'évolution des demandes d'hébergements et insister sur la qualité des hébergements recherchés. ⊗ Pouvoir répondre aux demandes de courts séjours et de fractionnement des semaines de réservation. ⊗ Travail de coordination des trois espaces valléens du territoire, réalisé par le PETR au moment de la rédaction des plans et pour le suivi de ceux-ci. ⊗ Travail de coordination autour des « Contrats Stations de demain ». ⊗ Valorisation du tourisme scientifique. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Des saisons touristiques de plus en plus courtes et concentrées : en hiver sur la semaine du Nouvel An et les vacances de février et en été du 1er au 15 Aout. ⊗ Une baisse structurelle du nombre de nuitées. Une augmentation des lits froids en stations touristiques et certains hébergements qui ne sont pas suffisamment qualitatifs pour répondre aux demandes de la clientèle. ⊗ Des modifications climatiques qui menacent les conditions d'enneigement, retardent souvent le début de la saison hivernale et majorent les risques naturels. ⊗ Les impacts du tourisme sur le milieu naturel.



LA
CULTURE
ET
LE PATRIMOINE



LES
DONNEES
CHIFFREES

2

sites réseau Vauban, label-
lisé "Patrimoine mondial de
l'UNESCO"

La ville de Briançon, labellisée
« Ville d'Art et d'Histoire »

23

espaces
muséographiques
sur le territoire

2

jardins
et des sites liés à la dé-
couverte scientifique et
culturelle (avec notamment
des sites géologiques remar-
quables)

105

monuments
historiques

12

sites labellisés
"Patrimoines
du XX^{ème} siècle"



*Le patrimoine architectural du terri-
toire est très important et se carac-
térise par une représentativité et une
échelle temporelle très large :*

⊗ **Le patrimoine religieux** : c'est le plus consé-
quent, car chaque commune ou hameau possède
une église ou une chapelle ; dont beaucoup sont
protégées au titre des monuments historiques.
Certaines églises sont classées comme celles de
Névache, Arvieux ou encore Vallouise.

⊗ **Le patrimoine du XX^{ème} siècle** : ce label a été
institué en 1999 par le ministère de la culture
et de la communication, et est destiné à faire
connaître les productions remarquables de ce
siècle en ce qui concerne l'architecture et l'urba-
nisme.

⊗ **Le patrimoine militaire** : il est très important
notamment sur les sites de Briançon, Mont-Dau-
phin et Château-Queyras. La valorisation du pa-
trimoine militaire est assez récente, il est indis-
pensable que l'ensemble des acteurs de la filière
touristique s'en empare et soit conscient de l'im-
portance de ce patrimoine.

⊗ **Les vestiges miniers** : avec les Mines d'Argent
de l'Argentière-la-Bessée et les Mines de Cuivre
de Saint-Véran

⊗ **L'architecture des villages** : avec les villages
typiques comme les villages du Queyras ou de la
Vallouise

⊗ **L'opération Grand Site de la Vallée de la Cla-
rée** : la démarche de labellisation est en cours
depuis 2006, elle est portée par la Communauté
de communes du Briançonnais.

- ⊗ **Coordonner l'offre culturelle** de notre territoire : mettre en lien les structures pour permettre une mutualisation des besoins.
- ⊗ **Augmenter la fréquentation** des espaces culturels et patrimoniaux.
- ⊗ **Faire reconnaître les atouts du territoire** en termes de patrimoine et ouvrir vers les publics locaux ainsi qu'aux touristes.
- ⊗ **Adapter l'offre culturelle et patrimoniale** à la demande : intérêt pour les offres éducatives, les liens avec les écoles et les programmes scolaires, l'intérêt des touristes de connaître la région et son histoire, l'interconnexion et les programmes culturels participatifs.
- ⊗ **Promouvoir** une offre culturelle de qualité.
- ⊗ **Amélioration et optimisation** des équipements existants.
- ⊗ Appuyer la mise en place d'un réseau de **tourisme scientifique**.
- ⊗ Développer le **tourisme endogène** avec la visite des scolaires, des offres pour les locaux.



MATRICE AFOM

LIEE AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE

ATOUPS ET FORCES DU TERRITOIRE	FAIBLESSES DU TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Nombre d'espaces muséographiques, de découverte scientifique et patrimonial important sur le territoire. ⊗ Une richesse patrimoniale immense, avec deux sites faisant partie du Réseau Vauban, labellisés Patrimoine mondial de l'UNESCO. ⊗ Un tissu associatif riche, dynamique et structuré à l'échelle du PETR autour d'un centre de ressource : l'ADSCB. ⊗ Ville d'Art et d'Histoire de Briançon, avec un service du patrimoine. ⊗ Des événements culturels intenses en été et présents tout au long de l'année, grâce à l'ensemble des structures locales, souvent associatives. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Manque de politique culturelle globale : plusieurs fois évoquées le fait de passer le territoire en « Pays d'Arts et d'Histoire », mais jamais mis en oeuvre. ⊗ Manque de communication globale sur les atouts culturels du territoire. ⊗ Patrimoine remarquable sur le territoire, mais peu valorisé et peu mis en avant dans la communication.
OPPORTUNITES A SAISIR	MENACES A PRENDRE EN COMPTE
<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Volonté de coordination et de coopération des différents espaces muséographiques et espaces de découverte (sur la communication, monter des offres communes, échanges de bonnes pratiques). ⊗ Intérêt des touristes pour le « local », la culture locale, les événements festifs et l'artisanat. ⊗ Hausse de fréquentation des musées de manière générale en France (+18% entre 2004 et 2016). 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Des aides pour le financement lié à l'investissement mais peu de subventions concernant le fonctionnement des structures. Donc penser au coût de fonctionnement lors des projets de nouveaux espaces de découverte. ⊗ Les projets non coordonnés nuisent au développement d'une cohérence territoriale et à la mise en place d'une politique culturelle commune.



LA FILIÈRE BOIS



LES DONNEES CHIFFREES

Annuellement, en moyenne

31 533 m³

de bois sont récoltés sur le territoire, soit 48% de la récolte départementale ; le capital exploitable ne l'est qu'à hauteur de 24% de sa capacité maximale.

La forêt couvre

32%

du territoire, soit une surface de

72 000

HECTARES

20%

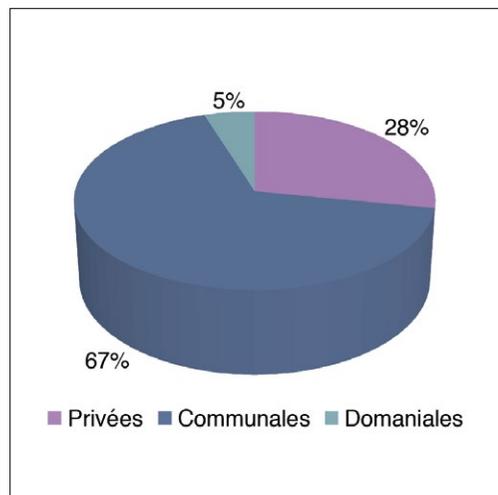
de bois local pour la 2^{ème} transformation

187

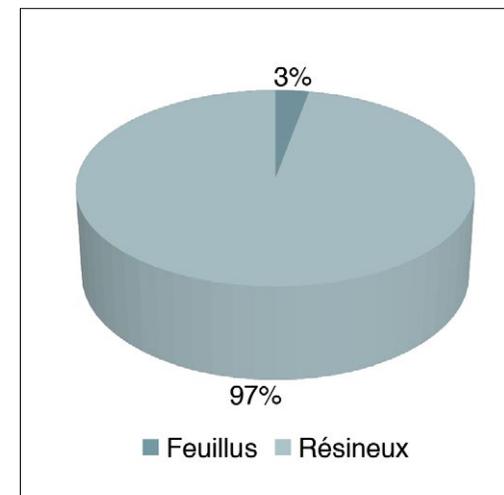
entreprises dans la filière bois/forêt avec une majorité d'entreprises de charpente-menuiserie, des exploitations forestières/services forestiers

Taux de boisement : **28%** pour le Queyras et **17%** pour le Briançonnais (assez faible par rapport à la moyenne régionale qui est de **38%** et de plus de **50%** dans le massif alpin)

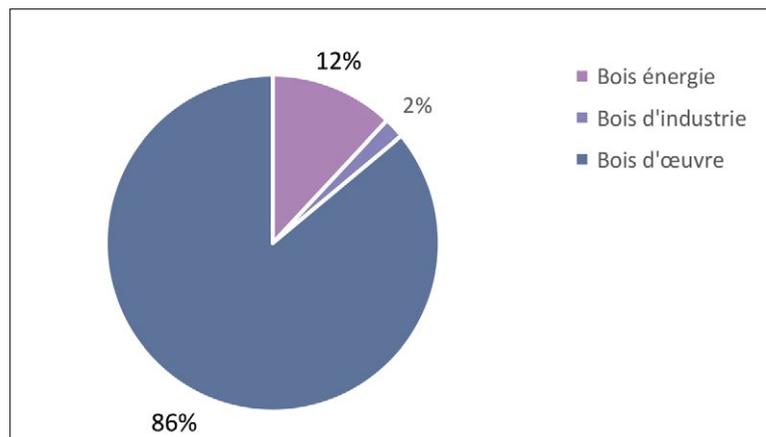
Les résineux sont majoritaires sur le territoire : le mélèze (2 arbres sur 3 dans le Queyras ; 1 sur 2 dans le Briançonnais / Pays des Ecrins, 2 sur 5 dans le Guillestrois) qui est l'espèce emblématique ; les pins cembro ; les pins sylvestres ; les pins à crochet. Le seul feuillu structurant est le chêne pubescent.



Type de forêt sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras



Volume sur pied



Écoulement de la récolte en bois du territoire

⊗ **Enjeux paysagers**

⊗ **Enjeux environnementaux**, liés à la biodiversité très importante présente dans les espaces forestiers avec plus de 1800 espèces végétales donc 35 endémiques et 200 espèces animales.

⊗ Des enjeux liés au **tourisme** et à la **pratique de loisirs et de sports de nature** dans les espaces forestiers. Cela est à encadrer afin d'éviter les conflits d'usages (VTT, Chasse, Randonnée pédestre, Trail).

⊗ La prévention et la gestion des **risques naturels** : la forêt joue un rôle très important dans les risques avalanches, les chutes de blocs et permet d'éviter l'érosion.

⊗ Le **poinds économique** de la filière est important sur le territoire, il concerne près de 200 entreprises et pourrait s'intensifier si les essences du territoire sont transformées localement et d'avantage valorisées dans les constructions locales.

⊗ La forêt sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras apparaît comme étant **multifonctionnelle, multi-acteurs** et donc relativement **complexe**. Elle est à la croisée de nombreux enjeux (économique, environnemental, patrimonial, culturels, sportifs...). Il est nécessaire de l'organiser à une échelle territoriale adaptée.



MATRICE AFOM
LIEE À LA FILIÈRE BOIS SUR LE TERRITOIRE

ATOUPS ET FORCES DU TERRITOIRE	FAIBLESSES DU TERRITOIRE
<p>⊗ Le territoire Qualité et diversité des essences forestières (résineuses). Réservoir français de mélèzes. Une culture de la pluriactivité.</p> <p>⊗ La forêt du territoire Une biodiversité variée et riche. Un accroissement courant annuel des forêts très supérieur au prélèvement annuel. Un réseau de desserte plutôt satisfaisant. Une forêt multifonctionnelle. Très peu de conflits d'usage. Une forêt majoritairement communale et donc majoritairement gérée.</p> <p>⊗ Place de la forêt dans la vie et l'économie locale Le travail du bois, une activité traditionnelle et un artisanat de qualité. Forte concentration d'entreprises de la filière forêt/bois (spécificité départementale). Demande de plus en plus importante pour du bois de qualité par les professionnels. Présence d'un marché transfrontalier ouvrant des perspectives d'exportation si excédent. De nombreux projets bois sur le territoire. Structuration en cours pour la filière Bois-énergie. Présence d'un centre de formation des Compagnons du devoir. Mélézin compatible avec le pastoralisme. Plateforme bois énergie (privée) sur le territoire.</p>	<p>⊗ Le territoire Une culture forestière des collectivités à consolider. Une fermeture des milieux mal perçue à proximité des habitations. Problème de foncier pour le développement/installation des entreprises de la filière forêt/bois. Cloisonnement des acteurs avec des difficultés à communiquer.</p> <p>⊗ La forêt du territoire Un avenir incertain pour les mélézins de certaines forêts.</p> <p>⊗ Un faible taux de boisement Morcellement extrême du foncier et manque de personnel en forêt privée : cela engendre une absence de gestion durable. Peu d'exploitation en forêt privée. Une forêt très largement sous exploitée.</p>
OPPORTUNITES A SAISIR	MENACES A PRENDRE EN COMPTE
<p>⊗ Pour le développement économique Un fort potentiel sur les produits d'ossature et de structure bois. Un potentiel de valorisation de la ressource locale au travers de la certification « BOIS DES ALPES » + possibilité de certification ou de labellisation. Des entreprises de la 2ème transformation qui se rapprochent des scieries locales pour monter des projets communs. Une forte demande extérieure pour participer à des actions d'éducation à l'environnement. Les contrats type MAE pour pérenniser le travail d'ouverture des milieux. Créer une véritable filière bois énergie locale en lien avec les fournisseurs bois énergie et les maîtres d'ouvrage. La dynamique des partenaires publics pour la filière Bois. Des liens à imaginer entre la forêt et la dynamique liée au tourisme et aux loisirs.</p> <p>⊗ Pour les politiques d'aménagement : Les différentes politiques forestières (département, région, état et Europe). Nouveau schéma régional d'aménagement conforme aux attentes du territoire en termes de multifonctionnalité.</p> <p>⊗ Pour l'environnement : De nouvelles opportunités liées aux changements climatiques. Volonté de stocker et de limiter les émissions de gaz à effet de serre favorisant les constructions bois. Une demande croissante en énergie renouvelable et en matériaux locaux.</p>	<p>⊗ Pour le développement économique Le cloisonnement entre les acteurs de la filière (amont et aval). Les 3 territoires du PETR ont des problématiques forêt/bois différentes. Baisse du prix du résineux. Dimension internationale du marché du bois. Fermeture des landes, du bocage, des zones pâturées d'intersaisons par la forêt. Le développement d'activités susceptibles de provoquer des conflits d'usage, les mutations sur les territoires de chasse. Le démarrage de grandes centrales régionales demandeuses en Bois énergie.</p> <p>⊗ Pour l'environnement : Le réchauffement climatique induit des évolutions des milieux, des étages alpins de certaines essences forestières (concurrence avec de nouvelles espèces). Toutes les variétés d'essences floristiques sont à prendre en compte : biodiversité remarquable et biodiversité ordinaire.</p>





LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE ET LES INNOVATIONS



LES DONNEES CHIFFREES

12

ERIC (Espace Régional
Internet Citoyen)

+50%

des usagers
d'internet
sont satisfaits

2

pépinières
d'entreprises en lien
avec le développement du
numérique

80M€

investis d'ici 2019 pour la
fibre dans les Hautes Alpes
et les Alpes de Haute
Provence

12 **ERIC** (Espace Régional Internet Citoyen) sur le territoire, ce sont des centres de ressources et d'apprentissage des outils internet, souvent en lien avec les MSAP (Maisons de Services aux Publics).

Ce réseau permet de travailler avec des personnes vulnérables sur de la médiation numérique. C'est un véritable enjeu de service au public au vue de l'importance des services aujourd'hui dématérialisés.

Le travail du **Syndicat Mixte Ouvert PACA Très Haut-Débit (SMO PACA THD)** : travaillant aujourd'hui sur les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence.

Le Très Haut-Débit permettra de couvrir prioritairement les usages pour les services publics, puis pour les entreprises et les particuliers.

Le travail du service de développement numérique du Conseil Départemental des Hautes-Alpes. La réalisation en 2016 du **Schéma Départemental des Usages du Numérique (SDUN)**, avec un gros travail de diagnostic de l'existant a été réalisé en 2015 ; quelques données (à l'échelle du département).



Il y a de nombreuses attentes relatives au **téléservice** :

- ⌚ Les démarches liées à l'Etat Civil,
- ⌚ Le suivi des démarches administratives,
- ⌚ L'inscription et le paiement à différents services

La politique de « Smart Mountain » (une des Opérations d'Intérêt Régional) lancée par la Région PACA en 2016 dans le cadre des « Contrats Stations » avec un point sur le développement de projets numériques structurants pour les stations de ski.

Volonté de mettre en place une politique de **télé santé / E-santé**

Les « flex-grids » et notamment avec l'expérimentation existante dans la Vallée Etroite

- ⊗ Définir les usages à mettre en place en lien avec l'arrivée de la fibre optique sur le territoire.
- ⊗ Mutualiser les investissements, conséquents dans le domaine des TIC, mais aussi les compétences nécessaires à la mise en place de cette politique.
- ⊗ Développer une stratégie en faveur de l'économie numérique, en lien avec les thématiques importantes du territoire.
- ⊗ Offrir l'accès au très haut débit internet pour les particuliers, les entreprises et les collectivités en lien avec le SMO PACA THD.
- ⊗ Communiquer sur les travaux et avancées en cours sur le territoire auprès des élus, des socio-professionnels et des particuliers.
- ⊗ Localiser les zones blanches posant des problèmes, en lien avec les élus, les socioprofessionnels et les particuliers et proposer des solutions concrètes pour diminuer les impacts négatifs de ces zones.
- ⊗ Les perspectives de développement liées à la E-santé (télésanté).
- ⊗ La volonté affichée de la Région PACA d'en faire la première « Smart Région » d'Europe.



ATOUPS ET FORCES DU TERRITOIRE	FAIBLESSES DU TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> ⊗ La fibre optique déjà arrivée sur le briançonnais et un plan de développement qui prévoit la couverture numérique du territoire. ⊗ Deux pépinières d'entreprises en lien avec le développement du numérique : a permis l'installation et le développement de plusieurs starts-up. ⊗ Education numérique : école numérique rurale déployée dans tous les collèges. ⊗ SIG mutualisé à l'échelle du département et coordonné par le Conseil Départemental. ⊗ Montgenèvre = station connectée. ⊗ Des sites internet des collectivités bien utilisés, notamment pour ce qui concerne de l'information et du service (exemple sur la mobilité, le site « Info-route » du Conseil Départemental est très visité). ⊗ Expérience de territoire intelligent axé sur l'énergie : Névache, Vallée Etroite, projet de « micro-grid » à l'échelle d'un hameau de 30 habitants, en autonomie énergétique + territoire TEPCV / « Flex-grid ». ⊗ Culture / Sports : mise en valeur du territoire (application déjà créées) + Ville d'Arts et d'Histoire. ⊗ Mise en réseau des bibliothèques (niveau départemental) avec banque de donnée mutualisée et numérique. ⊗ Des projets mis en place au niveau de la télésanté avec le CHICAS . ⊗ E-services à la communauté de communes du Briançonnais. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Un territoire en « bout de ligne » pour les réseaux : problèmes induits de faible débit. ⊗ Pas de politique sur « l'open-data » dans le département. ⊗ Manque d'e-service proposés par les communes (dématérialisation administrative notamment). Certaines communes auraient besoin d'un accompagnement pour passer au numérique. ⊗ Manque d'une plate-forme numérique pour la mobilité des transport en commun et la vie culturelle du territoire. ⊗ Manque de formation des agents pour l'utilisation du numérique / manque de services en ligne. ⊗ Manque de projets concrets en termes de « politique de santé numérique ». ⊗ Agriculture et circuits-courts : diverses initiatives, attention à la fragmentation du secteur (plateforme). ⊗ Des risques liés à la sécurisation des données informatiques, des données liées au Web. ⊗ Faible niveau de bandes passantes et zones blanches GSM.
OPPORTUNITES A SAISIR	MENACES A PRENDRE EN COMPTE
<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Ecole du web avec la CCB et Altipolis : première promotion pour 2016. ⊗ Tourisme et promotion du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses applications déjà créées à faire perdurer et à promouvoir - Logique d'ouverture et de mutualisation de l'information ⊗ Dans le Contrat Unique de Ruralité, tout un volet concernant le développement numérique. ⊗ Le travail du Conseil Départemental autour d'un Schéma Départemental des Usages du Numérique : prise de conscience de l'enjeu que cela est pour les Hautes-Alpes. ⊗ Les actions inscrites au SDUN (Schéma Départemental des Usages du Numérique). ⊗ Constituer, renforcer et structurer la filière numérique déjà présente sur le territoire et la rendre plus performante, visible et créatrice d'emplois. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Attention à ne pas avoir un territoire à deux vitesses : l'installation de la fibre optique sur le briançonnais a débuté en 2016 et sera installée progressivement sur le reste du territoire. Il faut prendre conscience des concurrences possibles et des disparités du territoire pour ne pas amplifier celles existantes et ne pas en créer de nouvelles. Le Queyras et la Vallouise connaissent des problèmes de connexion fréquents. ⊗ Une information touristique numérique fragmentée, ce qui risque de disperser les informations.



LA
MOBILITÉ
UNE
PROBLEMATIQUE
MAJEURE



LES
DONNEES
CHIFFREES

+60%

de la consommation d'énergie due aux transports des personnes

+85%

des ménages du territoire ont au moins une voiture

50%

des déplacements dus à la mobilité quotidienne

Multiplication du trafic routier par **10**

lors des périodes touristiques

+30%

des émissions de gaz à effet de serre (CO2)

Les problématiques liées à la mobilité sur le territoire sont de 2 ordres :

- *mobilité endogène (résidents du territoire) : la dépendance à la voiture personnelle est forte, notamment à cause de la géographie, de la diffusion de l'habitat et de la faible densité de population ;*
- *mobilité exogène, liée aux déplacements touristiques.*



LES
ENJEUX

- ⊗ **Enjeux économiques** liés au coût engendré par la voiture individuelle.
- ⊗ **Offrir** des alternatives à la voiture individuelle.
- ⊗ **Pérenniser et développer** les offres de transports existants et notamment le train.
- ⊗ **Innover** dans les transports proposés sur le territoire : vélos électriques (VAE), navettes, co-modalité, etc.
- ⊗ **Améliorer** la lisibilité de l'offre qui souffre des différentes échelles de compétences et de communications variées.



ATOUPS ET FORCES DU TERRITOIRE

- ⊗ **Axe routier** (RN94) constituant la colonne vertébrale des transports du territoire.
- ⊗ **Forte attractivité touristique hivernale et estivale** liant la mobilité du territoire avec les flux touristiques.
- ⊗ **3 pôles économiques et de population importants** et répartis sur le territoire, la mobilité intra-communale est importante (40%).
- ⊗ **Ligne ferroviaire** avec en bout de ligne la gare de Briançon.
- ⊗ La Communauté de communes du Pays des Ecrins a la compétence transports avec un **Plan global des déplacements scolaires et personnels du Pays des Écrins** : amélioration de l'offre de transports collectifs et de son organisation, développer des modes de transports alternatifs, plan de communication sur la mobilité du territoire, etc.
- ⊗ **Schéma des mobilités douces du Guillestrois** : création de cheminements piétons et cyclables, expérimentation d'une navette électrique multi-services
- ⊗ **Étude du PNRQ** (Parc Naturel Régional du Queyras) autour du Vélo à Assistance Électrique.
- ⊗ **Plan Énergie Climat du département et du PNRQ** : Valoriser les sites touristiques majeurs avec une offre de transport spécifique, Encourager les Plans de Déplacements Entreprises (PDE) / Plans de Déplacements Administration (PDA), Promouvoir et mettre en place des modes de transport doux, collectifs et augmenter l'usage de la voiture multi passagers, etc.

OPPORTUNITES A SAISIR

- ⊗ En été ; la navette de la Haute-Vallée de la Clarée : une expérience globale réussie de l'écomobilité en fond de vallée. Voir pour la transposer sur d'autres vallées ?
- ⊗ **Fort potentiel de développement des transports alternatifs** pour les activités touristiques mais également pour la mobilité de la population locale
- ⊗ **Développement des activités touristiques d'itinérance** = développement d'une autre idéologie de la mobilité et des demandes de plus en plus importantes sur de l'itinérance douce.
- ⊗ **Fortes volontés de développer des pistes cyclables, voies vertes sur le territoire** (Vallée de la Guisane, Vallée de la Vallouise) mais des freins à ce développement persistent notamment sur les questions du foncier et du coût des aménagements.
- ⊗ Des initiatives qui se développent pour **promouvoir la découverte de la montagne « autrement »** que par le transport en voiture individuelle
- ⊗ **La mise en place de bornes** pour un réseau de véhicules électriques.

FAIBLESSES
DU TERRITOIRE

- ⊗ Un territoire de montagne et rural (peu dense) avec des besoins de mobilité importants et rendus compliqués par la géographie et la météo, ce qui rend les trajets extrêmement dépendants de la voiture individuelle.
- ⊗ Offre de transports en commun et de mobilité douce disparate avec de multiples acteurs, et autorités organisatrices du transport.
- ⊗ Faible utilisation des modes de transport alternatifs, d'écomobilité (covoiturage, autopartage, véhicules électriques...) et doux (piéton, cycles, ...)

MENACES
A PRENDRE EN COMPTE

- ⊗ Des propositions d'écomobilité (navettes) à destination des stations de ski l'hiver, mais des expériences mitigées en termes de fréquentation et des difficultés sur les liaisons multimodales.
- ⊗ Le trafic routier est fortement soumis aux déplacements saisonniers et touristiques avec parfois des gros bouchons en période hivernales et
- ⊗ Menaces de fermetures de lignes ferroviaires (notamment la ligne de nuit Paris-Briançon) : collectif de l'Etoile de Veynes mené par les Conseils de Développement du département.

Portrait ^{des} EPCI ^{du} Territoire



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

PRÉSIDENT
Gérard FROMM

CHIFFRES
CLES

13
communes

Briançon, Cervières, La Grave, La Salle-les-Alpes
Le Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Névache,
Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey,
Val des Prés, Villar d'Arène, Villard-Saint-Pancrace

20 179
habitants

Population		Fiscalité	
Densité de la population	24.6	Part des ménages imposés	65.6
Variation de la population (taux annuel entre 2008 et 2013)	+0.8	Médiane du revenu disponible	19 0.16.5 €
Nombre de ménages	9 290	Taux de pauvreté	12.4
Nombre total de logements	25 288	Emploi : nombre d'emplois	65.6
Part des résidences principales	36.7	Taux d'activité des 15-64 ans	78.2
Part des ménages propriétaires	51.3	Taux de chômage des 15-64 ans	8.0

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

⊕ **Aménagement du territoire** : Elaboration du SCOT / Aménagement rural : Opération Grand Site, Gestion du label « Pays d'Arts et d'Histoire » / Etude, Création et Gestion des ZAC.

⊕ **Développement économique** : Création, gestion et commercialisation des zones d'activités ou artisanales / Promotion, coordination et gestion des actions de développement économique d'intérêt communautaire / Soutien à l'agriculture, élevage, filière bois / Gestion du Pôle économique Altipolis

⊕ **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**

⊕ **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

⊕ **Action sociale et socioculturelle d'intérêt communautaire**

⊕ **Protection de l'environnement et préservation du cadre de vie** : Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages / Mise en oeuvre de la collecte sélective des déchets / Assainissement des eaux usées / Actions en faveur de la production et vente d'énergie.

⊕ **Politique du logement** : Logement social d'intérêt communautaire pour les personnes défavorisées et les saisonniers / Maisons des Saisonniers / Construction, aménagement et gestion des sites créés pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage / Opération de Réhabilitation de l'immobilier de Loisir (ORIL).

⊕ **Politique de la Ville** : Prévention de la délinquance

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES (volontairement transférées)

⊕ **Pour les équipements et services collectifs concourant à la structuration du territoire :**

- Transports : Création et gestion d'un réseau de transport / Création et gestion de plateformes de covoiturage
- Construction, aménagement, gestion et entretien d'équipements culturels : Théâtre du Briançonnais / Maison du village de Montgenèvre / Salle polyvalente de Pré-Chabert, à Monétier-les-Bains
- Aménagement numérique du territoire
- SIG
- Développement de la coopération Franco-Italienne

⊕ **Pour le maintien des services de proximité :**

- Bibliothèques / SDIS
- Autres : Création, aménagement, entretien et gestion des structures liées à la petite enfance / Prévention de la délinquance / Enseignement Artistique / Centre funéraire / Abattoir intercommunautaire / Fourrière animale communautaire / Fourrière automobile communautaire / Maison de la Justice et du Droit / Gestion, aménagement et entretien salles de cinémas classées « Art & Essai » / Protection de l'agriculture de montagne / Développement durable / Tourisme scientifique / Label VTT de la FFC / Services incendies et de secours

⊕ **Définition et mise en œuvre des politiques contractuelles** proposées par l'Union Européenne, l'État, la Région, le Département ou le PETR

⊕ **Compétence Tourisme**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS & DU QUEYRAS



PRESIDENT
Max BREMOND

CHIFFRES CLES

16

communes

Eygliers, Guillestre, Mont-Dauphin, Réotier, Risoul, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin, Vars, Abriès, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines-en-Queyras, Ristolas, Saint-Véran

8 184

habitants

Population		Fiscalité	
Densité de la population	11,95	Part des ménages imposés	47.2
Variation de la population (taux annuel entre 2008 et 2013)	+0.3	Médiane du revenu disponible	18 944,60 €
Nombre de ménages	3 833	Taux de pauvreté	13.6
Nombre total de logements	16 000	Emploi : nombre d'emplois	2 206.50
Part des résidences principales	23.9	Taux d'activité des 15-64 ans	79
Part des ménages propriétaires	130.02	Taux de chômage des 15-64 ans	6

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

⊙ **Aménagement de l'espace pour la conduite d'intérêts communautaire** : aménagement et gestion de l'espace naturel en collaboration avec le PNRQ pour les opérations d'études et d'animations de site NATURA 2000, le développement des technologies de l'information et de la communication, la mise en œuvre et le développement d'un SIG, les études préalables et de faisabilité à la création d'équipements d'intérêts communautaire, le développement des activités de pleine nature en collaboration avec le PNRQ (la mise en œuvre d'aménagement des rivières pour les sports d'eau-vive, l'aménagement d'itinéraires pédestres et VTT, la gestion du domaine nordique), l'animation du plan de gestion du site de Mont-Dauphin, SCoT et Schéma de secteur, PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communal.

⊙ **Actions de développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme...

⊙ **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**

⊙ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

⊙ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).**

⊙ **Politique du développement économique** : Abattoir intercommunal avec adhésion au SMIAG / Actions de valorisation de la filière bois avec le Parc à bois / Réalisation de programmes de filières agricoles / Microcentrales / Service incendie et secours Gestion du domaine nordique / Tourisme

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

⊙ **Protection et mise en valeur de l'environnement** : Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers / Etude diagnostic sur la gestion des réseaux d'eau potable / Entretien et aménagement des sentiers pédestres et VTT déclarés d'intérêt communautaire.

⊙ **Politique du logement et du cadre de vie et politique de la ville** : Jeunesse + animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

⊙ **Création, entretien et aménagement de la voirie**

⊙ **Construction entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire** : Exploitation et entretien du gymnase / Stade de foot d'Eygliers / Ecole de musique et d'arts / Assistance aux communes et associations.

⊙ **Actions sociales d'intérêt communautaire** : Maintien à domicile / Petite enfance / Maison de santé pluridisciplinaire / RAM mutualisé avec les CC Pays des Ecrins, Guillestrois et Embrunais.

⊙ **Assainissement**

⊙ **Politique de protection et de mise en valeur de l'environnement** : Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés / Assainissement collectif et non collectif / Aménagement et gestion d'une plateforme de transfert des déchets du BTP.

⊙ **Politique du logement et du cadre de vie** : Gestion des services incendie / Service de portage de repas à domicile / Soutien au fonctionnement du service public postal local / Assistance aux communes et aux associations pour des actions d'intérêt communautaire dans les domaines sociaux, culturels et sportifs / Petite Enfance : RAM, réflexion et concertation sur la gestion des établissements de garde d'enfants / RAM mutualisé avec les CC Pays des Ecrins, Guillestrois et Embrunais / Création et fonctionnement du Pôle de Santé pluridisciplinaire.

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES (volontairement transférées)

⊙ **Mise en œuvre et développement d'un SIG à l'échelle intercommunal, département et régional** (mutualisation CCPE CCG CCEQ)

LA
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DES ECRINS



PRÉSIDENT
Cyrille DRUJON D'ASTROS

CHIFFRES
CLES

8

communes

l'Argentière-la-Bessée, Freissinières,
Champcella, Puy-Saint-Vincent,
la Roche-de-Rame, Saint-Martin-de-Queyrières,
Vallouise-Pelvoux, les Vigneaux

6 637
habitants

Population		Fiscalité	
Densité de la population	14.3	Part des ménages imposés	62.0
Variation de la population (taux annuel entre 2008 et 2013)	+0.2	Médiane du revenu disponible	18 593 €
Nombre de ménages	2 966	Taux de pauvreté	14.7
Nombre total de logements	8 679	Emploi : nombre d'emplois	2 343
Part des résidences principales	34.2	Taux d'activité des 15-64 ans	75.7
Part des ménages propriétaires	66.0	Taux de chômage des 15-64 ans	6.5

COMPÉTENCES
OBLIGATOIRES

⊙ **Aménagement de l'espace** : SCOT / ZAC / Assistance aux communes pour les documents d'urbanisme / Signalétique commerciale / Aménagement, entretien, animation et promotion des accès aux sites remarquables, d'une voie verte / Adhésion à des opérations menées par d'autres structures intercommunales / Organisation des transports publics (dont scolaires) / Organisation du co-voiturage et/ou d'autres transports alternatifs à la voiture particulière / Définition, études, accompagnement, réalisation et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires

⊙ **Actions de développement économique et touristique** : Aménagement et entretien des Zones d'Activités / Création et soutien d'une offre d'immobilier d'entreprises / Aide au développement économique / Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires / Tourisme : promotion du territoire, publication de promotion, observatoire du tourisme, commercialisation / Activités culturelles

⊙ **Aménagement de l'entretien et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyages**

⊙ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

⊙ **Assainissement**

COMPÉTENCES
OPTIONNELLES

⊙ **Protection et mise en valeur de l'environnement** : coordination des réseaux de chaleur, déclinaison de plan climat énergie territorial.

⊙ **Politique du logement et du cadre de vie** : Mise en oeuvre d'outils de programmation et études (APAH, ORIL) / Etude, réalisation et gestion d'hébergements pour les travailleurs saisonniers, participation au Logis des Ecrins / Enseignement de la musique.

⊙ **Actions sociales d'intérêt communautaire** : Actions sociales, centre social intercommunal, petite enfance, périscolaire et jeunesse, politique des Maisons de Santé, RSP, Centre de secours et incendie, Abattoir (adhésion au SMIAGD) RAM mutualisé avec les CC Pays des Ecrins, Guillestrois et Embrunais.

⊙ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipement**

⊙ **Création, aménagement et entretien de la voirie**

⊙ **Politique des activités sportives, activités de pleine nature** : pour les sports d'eaux vives, promotion et animation d'un réseau de sentiers intercommunaux, aménage, assure l'entretien et anime la promotion d'un réseau de sentiers thématiques, animation et promotion des activités cyclo et VTT, participation à des événements et financement d'associations sportifs, culturels et scientifiques + subventionnement d'athlètes.

COMPÉTENCES
SUPPLÉMENTAIRES

(volontairement transférées)

⊙ **Mise en oeuvre et développement d'un SIG à l'échelle intercommunal, département et régional** (mutualisation CCPE CCG CCEQ)

Le
Projet de Territoire
du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras



LA VOLONTE POLITIQUE

Conformément à la Loi du 20 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi MAPTAM) et la Loi du 7 Août 2015 portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR), créé par arrêté Préfectoral le 8 Juillet 2015, définit un projet de territoire avec les Communautés de communes qui le composent.

Ce projet définit les orientations stratégiques ainsi que ses conditions du développement économique, écologique, culturel et social. Il s’est réalisé dans le respect de la Charte du Parc Naturel Régional du Queyras, dont le périmètre est entièrement inscrit dans celui du PETR. Le projet de territoire s’est construit sur la base des documents stratégiques et diagnostics déjà existants.

Ce projet se veut fédérateur, en permettant la déclinaison de la vision stratégique des élus en démarches opérationnelles pour les années à venir. Il apporte une réflexion sur les enjeux spécifiques à notre territoire de montagne, assure une cohérence entre les différentes politiques menées sur notre territoire et décline des objectifs opérationnels. Ce doit être le document de base de la stratégie globale du territoire pour les cinq prochaines années.

FAIRE ENSEMBLE POUR PLUS D’EFFICIENCE

Avec le passage en Pôle d’Equilibre Territorial et Rural, les élus ont souhaité dès 2015 que le PETR se concentre sur ses missions et qu’il puisse être en charge de thématiques au nom de l’ensemble des Communautés de communes de son territoire.

Afin de ne pas créer une structure venant en surplus des autres, il est nécessaire de définir les missions et compétences confiées au PETR. La première Conférence des Maires du 29 Juin 2016 a conforté ce positionnement, en confiant au PETR de nouvelles thématiques.

Les élus voient en cette structure l’espace de convergence des politiques publiques et souhaitent qu’il devienne le lieu de mutualisation de compétences regroupées.



LES GRANDS
DÉFIS
POUR
LE TERRITOIRE

RECONNAITRE

la spécificité Montagne

RENDRE

le territoire accessible et accélérer la mobilité physique et numérique

RENFORCER, DÉVELOPPER ET AMÉLIORER

l'attractivité du territoire en lui donnant une image forte

DÉVELOPPER

l'économie grâce aux ressources locales

DIVERSIFIER ET DÉSAISONNALISER

l'offre touristique

S'ENGAGER

dans la transition énergétique

PRÉSERVER ET VALORISER

nos ressources naturelles

SOLIDARITÉS INTERNES ET EXTERNES

la vie ensemble et la vie des autres

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Préserver et utiliser nos ressources naturelles dans un objectif de développement durable

- ⊗ MESURE 1 : Mise en valeur et développement de la filière bois
- ⊗ MESURE 2 : Confirmer la transition énergétique et écologique du territoire
- ⊗ MESURE 3 : Gérer les risques naturels et les aléas du territoire
- ⊗ MESURE 4 : Faire vivre l'agriculture, les savoir-faires et l'artisanat de montagne

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Cadre et qualité de vie en montagne : Offrir une qualité de vie en permettant de s'épanouir et de se soigner

- ⊗ MESURE 1 : Maintenir et développer l'offre de santé et de bien-être
- ⊗ MESURE 2 : Permettre la mobilité douce
- ⊗ MESURE 3 : Améliorer l'habitat en zone de montagne
- ⊗ MESURE 4 : Bien vivre la saisonnalité

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Aménager et développer le territoire de manière à permettre l'innovation numérique et la croissance économique

- ⊗ MESURE 1 : Soutenir et développer l'économie touristique
- ⊗ MESURE 2 : Favoriser l'emploi sur le territoire
- ⊗ MESURE 3 : Faciliter l'accès et les usages au numérique



ORIENTATION STRATEGIQUE

1

PRESERVER ET UTILISER
NOS RESSOURCES
NATURELLES DANS
UN OBJECTIF DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE

DEFIS DE L'ORIENTATION

- RECONNAITRE LA SPECIFICITE MONTAGNE
- DEVELOPPER L'ECONOMIE GRACE AUX RESSOURCES LOCALES
- S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE
- PRESERVER ET VALORISER NOS RESSOURCES NATURELLES

POINT DE VUE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le territoire couvert par le PETR possède de nombreuses ressources telles que l'eau, le bois ou les productions agricoles, qui permettent par la même occasion de valoriser le patrimoine paysager et environnemental du territoire. De nombreux projets sont menés, comme par exemple, dans le cadre du développement de la filière bois-énergie, de l'hydroélectricité ou encore du solaire thermique. De nombreuses initiatives et outils sont également mobilisés autour de la production alimentaire locale à travers le développement des circuits-courts.

Un travail de communication auprès des populations résidentes et saisonnières devra être mené.



LES ENJEUX

- ⊗ Importance économique de la **filière bois** pour notre territoire, d'où la nécessité de la redynamiser, via sa **multifonctionnalité**
- ⊗ Amélioration de la **desserte**
- ⊗ **Valorisation** de la filière par une approche multifonctionnelle



LEVIERS D'ACTION

- ⊗ AMI DYNAMIC en partenariat avec le département
- ⊗ Région FEADER 16.7.2 "Stratégie locale de développement pour la gestion de la forêt"
- ⊗ SCOT
- ⊗ Programme LEADER
Fiche action 6 "Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire"



PARTENAIRES

- ⊗ Conseil Départemental des Hautes-Alpes
- ⊗ Les Communautés de communes du territoire / Office National des Forêts / RTM
- ⊗ Les Communes Forestières Des Hautes-Alpes
- ⊗ Le Parc Naturel Régional Du Queyras
- ⊗ La Maison des Artisans de Briançon, la Maison des Artisans du Queyras
- ⊗ FIBOIS 04-05 / Comité d'Expansion 05 / Compagnons du Devoir
- ⊗ CAPEB 05 / CRPF 05 / Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes



OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

- ⊗ **Objectif 1** : Permettre la mobilisation de d'avantage de bois
- ⊗ **Objectif 2** : Augmenter la compétitivité des entreprises de la première transformation
- ⊗ **Objectif 3** : Inciter à une utilisation plus fréquente du bois local dans le second oeuvre
- ⊗ **Objectif 4** : Satisfaire la demande de la deuxième transformation en bois local et le marché de l'ossature bois
- ⊗ **Objectif 5** : Mettre en oeuvre une filière intégrée
- ⊗ **Objectif 6** : Gérer durablement la ressource



FOCUS SUR LA LOI MONTAGNE

Le chapitre III « Développer les activités agricoles, pastorales et forestières », Article 15, adapte les conditions d'établissement d'un document d'aménagement ou d'un plan simple de gestion aux réalités de terrain en permettant qu'il puisse concerner un seul propriétaire et en élargissant son périmètre à un territoire géographique cohérent d'un point de vue sylvicole.

Cette mesure vise à inciter les petits propriétaires forestiers à se regrouper et adapte les conditions d'adoption des « plans simples de gestion d'ensembles forestiers ».



LES ENJEUX

- ① **Utiliser** les ressources naturelles du territoire (soleil et eau essentiellement) pour la production énergétique et qui sont également des ressources pour l'économie locale
- ② **Transmettre** les « bonnes pratiques » liées à la transition énergétique
- ③ **Former** différents corps de métier à la transition énergétique (notamment dans les métiers du bâtiment)



LEVIERS D'ACTION

- ① Programme TEPCV
- ② Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
- ③ Programme LEADER
 - Fiches action 2 "Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques de logements"
 - Fiches action 3 "encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable"
- ④ SCOT



PARTENAIRES

- ① Les Communautés de communes du territoire
- ② Le Parc Naturel Régional Du Queyras
- ③ ADEME
- ④ Les entreprises, citoyens du territoire, notamment le conseil de développement, le club climat.
- ⑤ Associations locales pour la protection de l'environnement



OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

- ① **Objectif 1** : Devenir un territoire exemplaire en matière de transition énergétique
- ② **Objectif 2** : Dynamiser, coordonner, mutualiser, suivre et accompagner les projets en cours et futurs de la transition énergétique et écologique du territoire
- ③ **Objectif 3** : Permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, de diminuer les consommations d'énergie en augmentant l'efficacité énergétique, et de développer les énergies renouvelables
- ④ **Objectif 4** : Diminuer les dépenses énergétiques des logements et des bâtiments tertiaires par des actions spécifiques sur le territoire (système de management énergétiques, rénovation des hébergements touristiques, ...)



FOCUS SUR LA LOI MONTAGNE

L'article 23 affirme le rôle d'ensembliser des politiques publiques assuré par les PNR sur leur territoire en particulier dans les zones de montagne. Ainsi, le texte prévoit la possibilité, pour les Parcs Naturels Régionaux mais aussi pour les zones optimales d'adhésion des parcs nationaux, de définir des zones de tranquillité garantissant la priorité aux espèces animales et végétales sauvages et l'absence de nuisances susceptibles de gêner le libre déroulement des processus écologiques de ces espèces (définis dans la Charte de ces structures). Ces zones de tranquillité découlent de dispositions de la Convention Alpine.



LES ENJEUX

- ⊙ Un territoire de montagne susceptible d'être affecté par différents phénomènes et risques naturels : avalanches, crues, inondations, glissement de terrain
- ⊙ **Anticiper** les bouleversements liés au changement climatique
- ⊙ **Anticiper** et être réactif face aux risques naturels existants
- ⊙ **Inform**er et sensibiliser la population locale mais aussi l'intégrer et la faire participer à la démarche
- ⊙ **Créer** une « culture du risque » et transmettre les connaissances : faire comprendre la notion de risques aux personnes vivants sur le territoire
- ⊙ **Faire** du PETR un territoire exemplaire en matière gestion intégrée des risques naturels
- ⊙ **Participer** au développement de la GIRN à l'échelle du massif alpin



FOCUS SUR LA LOI MONTAGNE

La loi Montagne complète et renforce l'identification et la gestion administrative des risques naturels. Ainsi, dans les zones de montagne désignées par arrêté interministériel, les dispositions de protection prévues par la loi Montagne s'imposent directement et de plein droit aux autorités chargées d'établir les documents d'urbanisme locaux ainsi qu'à celles ayant la responsabilité de la délivrance des autorisations d'occupation des sols.



PARTENAIRES

- ⊙ Les financeurs du projet : l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (FNADT), la Région PACA
- ⊙ Les Communautés de communes
- ⊙ Les Communes du territoire
- ⊙ Le Parc Naturel Régional du Queyras
- ⊙ Les institutionnels (Préfecture, DDT, Service RTM de l'ONF, Conseil Départemental des Hautes-Alpes, SDIS, etc.)
- ⊙ Le réseau TAGIRN (pôle alpin pour l'étude et la prévention des risques naturels ; la communauté de communes de Chamonix-Mont-Blanc ; le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales)
- ⊙ Partenariat scientifique
- ⊙ Les acteurs du territoire (offices du tourisme, socio-professionnels, associations citoyennes, culturelles et patrimoniales, bibliothèques, collèges, écoles, etc.)



OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

- ⊙ **Objectif 1** : Développer la GIRN à l'échelle du PETR : compléter la gestion dite « classique » des risques naturels sur l'ensemble des phases (prévention, alerte, gestion de crise, retour à la normal, retour d'expérience, etc.) ;
- ⊙ **Objectif 2** : Prendre le plus en amont possible les risques naturels dans les projets d'aménagements et de territoire et faire en sorte qu'ils soient considérés comme des éléments structurants des territoires de montagne ;
- ⊙ **Objectif 3** : Participer activement aux différents réseaux et développer des partenariats (GIRN, acteurs de la gestion des risques naturels et de la gestion de crise).
- ⊙ **Objectif 4** : Informer et sensibiliser la population locale sur les risques naturels mais aussi l'intégrer aux processus et la faire participer à la démarche
- ⊙ **Objectif 5** : Aller vers une mutualisation dans la gestion des risques



LEVIERS D'ACTION

- ⊙ Poursuite de l'animation de territoire et de la mission GIRN
- D'une manière générale, la démarche GIRN s'appuie globalement sur la méthodologie suivante :
 - Mise en évidence des besoins, des forces, des faiblesses et des capacités d'actions des territoires
 - Propositions de solutions validées avec les acteurs concernés
 - Mise en place d'une méthodologie adaptée
 - Co-construction des solutions avec les acteurs concernés
 - Mise en place des solutions sur les territoires
 - Capitalisation de la démarche et développement à l'échelle du TAGIRN
- ⊙ Travailler avec les acteurs de la prévention des risques dans une démarche commune, notamment pour la mise en place de PAPI et PAPAM
- ⊙ Plans d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI), mené par le PNRQ
- ⊙ Plans d'Action et de Prévention des Aléas de Montagne (PAPAM), mené par le PNRQ
- ⊙ Compétence GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, compétence obligatoire à partir de Janvier 2018
- ⊙ SCOT



LES ENJEUX

- ⊗ **Une forte concurrence** autour de l'occupation du foncier et des incidences concernant le maintien du foncier agricole
- ⊗ **Des risques et craintes avérées** autour de la transmission / reprise des exploitations agricoles avec la peur de diminution du nombre d'exploitations
- ⊗ **La structuration des circuits-courts et la valorisation des productions agricoles et artisanales**
- ⊗ **Le maintien des activités** agricoles et artisanales sur le territoire
- ⊗ **Les conditions climatiques de montagne** : facteur de compétitivité limitant



OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

- ⊗ **Objectif 1** : Soutenir le « consommer local » et les circuits-courts au niveau de l'agriculture et de l'artisanat : renforcer l'accessibilité des produits locaux
- ⊗ **Objectif 2** : Travailler sur la structuration des filières : production, transformation et commercialisation
- ⊗ **Objectif 3** : Maintenir les entreprises agricoles et artisanales sur le territoire
- ⊗ **Objectif 4** : Etablir une concertation entre le monde agricole, les élus, les acteurs du territoire et les citoyens : permettre d'engager un travail sur le foncier agricole (enjeu majeur) et la reprise des entreprises agricoles



LEVIERS D'ACTION

- ⊗ Travail du Parc Naturel Régional du Queyras à l'échelle du PETR pour la mise en oeuvre d'un SAT (Système Agricole Territorial)
- ⊗ SCOT



PARTENAIRES

- ⊗ Etat
- ⊗ Conseil régional
- ⊗ Conseil départemental
- ⊗ Parc Naturel Régional du Queyras
- ⊗ Chambre d'Agriculture
- ⊗ CPIE Haute-Durance
- ⊗ CODES 05



FOCUS SUR LA LOI MONTAGNE

Le chapitre III, Article 15A
Des soutiens spécifiques à l'agriculture de montagne qui ont pour objectif de compenser les handicaps naturels de la montagne. Vise à garantir le développement économique et le maintien d'une population active sur les territoires de montagne.
Préservation du foncier agricole avec encouragement à faire de la réhabilitation de l'immobilier de loisirs plutôt que de la construction neuve.





ORIENTATION STRATEGIQUE

2

DEFIS DE L'ORIENTATION

- RECONNAITRE LA SPECIFICITE MONTAGNE
- SOLIDARITES INTERNES ET EXTERNES : LA VIE ENSEMBLE ET LA VIE DES AUTRES

CADRE ET QUALITE DE VIE EN MONTAGNE : OFFRIR UNE QUALITE DE VIE EN PERMETTANT DE S'EPANOUIR ET SE SOIGNER

POINT DE VUE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement souhaite réintroduire l'humain au cœur des projets du territoire, et ce, quels que soient les domaines : habitat, énergie, santé, précarité, problématique des saisonniers...



LES ENJEUX

- ⊗ **L'égalité des soins sur le territoire**
- ⊗ **L'emploi** : la santé est le deuxième secteur d'emploi du territoire. Le secteur de la santé a également des retombées indirectes économiques : les transports, les hébergements locatifs, le tourisme, etc.
- ⊗ **Le climatisme** : la santé est historiquement liée au territoire, c'est une « terre de soin » avec la présence de centres de cures et sanatoriums depuis le début du XXème siècle sur la ville de Briançon.
- ⊗ **Le tourisme** : l'engouement pour les secteurs du bien-être, du soin est aujourd'hui prononcé et notre territoire pourrait se positionner davantage sur ces secteurs en jouant de ses nombreuses qualités : climatiques, qualité de l'air, présence d'espaces de bien-être / thermo ludiques et de sources d'eau chaude, présence de nombreux professionnels, pratique de sports de nature, etc.
- ⊗ **La formation**, avec la présence d'IFSI sur Briançon, mais aussi des modules de formation délivrés par la Fondation Edith Seltzer. Des formations liées au sport sont également dispensées sur le territoire, via le CRET ou le CRFCK.
- ⊗ **Le numérique** en développant des outils de E-Santé et en formant les personnels de la santé à la télémédecine et ses applications sur le territoire.



OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

- ⊗ **Objectif 1** : Permettre le maintien d'une offre de santé sur le territoire en tenant compte de l'ensemble des enjeux (territoire de montagne, territoire de soin historique, qualité de l'environnement, impact important sur l'emploi, les liens entre le tourisme et la santé/bien-être, vulnérabilité du système dû aux écarts de population)
- ⊗ **Objectif 2** : Faire connaître et valoriser l'offre existante auprès des populations locales et touristiques
- ⊗ **Objectif 3** : Développer une offre liée à la qualité de vie et à la santé sur le territoire
- ⊗ **Objectif 4** : Travailler avec la population italienne pour coordonner l'existant et les projets



LEVIERS D'ACTION

- ⊗ Programme LEADER
- ⊗ Plan Régional Santé Environnement piloté par l'Etat Stratégie du CRET : Axe 4 « Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires »
- ⊗ Contrat unique de ruralité : développement de maisons de santé, aide à l'installation de jeunes médecins
- ⊗ Contrat local de santé à Briançon
- ⊗ SCOT



PARTENAIRES

- ⊗ État
- ⊗ Région PACA
- ⊗ Conseil Départemental des Hautes-Alpes
- ⊗ Maisons de santé du territoire et Communautés de communes
- ⊗ ARS
- ⊗ CHICAS
- ⊗ Mairie de Briançon avec le CLS et Ville Santé OMS
- ⊗ Comité d'Expansion 05



FOCUS SUR LA LOI MONTAGNE

Chapitre III « Prendre en compte les spécificités des territoires de montagne lors de la mise en oeuvre de services publics ». Rapport parlementaire suite à la promulgation de la loi sur la juste compensation des surcoûts associés à la pratique des actes médicaux et paramédicaux en zones de montagne.



LES ENJEUX

- ⊙ **La dépendance aux véhicules personnels est très importante sur le territoire et touche deux cibles :**
 - Population locale
 - Population touristique
- ⊙ **Liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire :** assurer une cohérence entre les politiques d'urbanisme et les politiques de déplacement, et le renforcement de l'information quant aux différentes possibilités de mobilité existantes
- ⊙ **Liés au transport des personnes** pour structurer une offre attractive, cohérente et fiable en matière de transports collectifs, de favoriser les pratiques permettant le partage des véhicules automobiles et de développer des réseaux de transports actifs (cyclistes et piétons)



OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

- ⊙ **Objectif 1 :** Diminuer l'usage individuel de la voiture, notamment pour les trajets domiciles-travail
- ⊙ **Objectif 2 :** Proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle : covoiturage, autopartage, transports collectifs, train
- ⊙ **Objectif 3 :** Développer la mobilité électrique avec les VAE (vélos à assistance électrique) et les VE (véhicules électriques)
- ⊙ **Objectif 4 :** Optimiser les déplacements et réduire le nombre de véhicules sur les routes



LEVIERS D'ACTION

- ⊙ Programme LEADER :
Fiche action 3 "Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable"
- ⊙ Programmes des Espaces Valléens
- ⊙ Programme TEPCV
- ⊙ SCOT



PARTENAIRES

- ⊙ Conseil Départemental des Hautes-Alpes
- ⊙ Communautés de communes et communes du territoire
- ⊙ Parc Naturel Régional du Queyras
- ⊙ ADEME



LES ENJEUX

- ④ **Le foncier** limité par les contraintes liées au relief et aux risques naturels, la compétition avec les usages alternatifs du foncier, le taux de résidences secondaires élevé (64% des logements du territoire) font de l'accès à l'habitat et au logement un enjeu majeur du territoire. Les prix élevés (2530 € le m² en moyenne pour les logements du territoire), la pauvreté de l'offre, l'état dégradé et le confort limité du parc privé, la précarité énergétique des logements (les dépenses moyennes liées à l'énergie sont entre 2500 et 3000 € par ménage et par an alors que ces dépenses sont inférieures à 1500 € sur la moyenne nationale) sont autant de frein à l'installation pérenne d'actifs et de leur famille sur le territoire.
- ④ **La rénovation énergétique des logements** représente aussi un enjeu majeur afin de faciliter l'installation pérenne d'actifs sur le territoire, par la réduction de la facture énergétique des ménages et l'augmentation du confort des logements.



OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

- ④ **Objectif 1** : Aider les communes qui le souhaitent à récupérer du foncier pour permettre des opérations ciblées
- ④ **Objectif 2** : Augmenter l'offre de logement par la remise sur le marché immobilier de biens inoccupés
- ④ **Objectif 3** : Renforcer une politique territoriale en faveur du logement
- ④ **Objectif 4** : Avoir un guichet unique identifié, connu et fréquenté par les particuliers
- ④ **Objectif 5** : Relayer les expériences et initiatives exemplaires auprès des habitants



LEVIERS D'ACTION

- ④ Programme LEADER :
Fiche action 1 « Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et faciliter l'accès à l'habitat »
Fiche action 2 « Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements »
- ④ Contrat de Ruralité
- ④ SCOT
- ④ Programme TEPCV



PARTENAIRES

- ④ Conseil Régional PACA
- ④ Conseil Départemental des Hautes-Alpes
- ④ Communautés de Communes et Communes du territoire
- ④ ADEME
- ④ ADDET 05



FOCUS SUR LA LOI MONTAGNE

Le texte prévoit des mesures pour faciliter le logement des travailleurs saisonniers, qui demeure une grave cause de précarité sur nos territoires de montagne.



LES ENJEUX

- ⊙ Apporter un **accompagnement à l'emploi saisonnier**, forte caractéristique du territoire et nécessaire pour l'économie locale et qui sont souvent des emplois précaires.
- ⊙ Des **enjeux de santé** pour ces populations « à risques » et des **enjeux de logements**, les conditions précaires et offre insuffisante ou non adaptés.



OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

- ⊙ **Objectif 1** : Prendre en compte les besoins spécifiques en termes d'hébergement, de santé, d'emploi, de formation, de garde d'enfant
- ⊙ **Objectif 2** : Trouver des solutions pour améliorer la précarité des emplois saisonniers
- ⊙ **Objectif 3** : Accompagner l'emploi saisonnier (aider les employeurs dans leur recrutement et les salariés dans leurs recherches)
- ⊙ **Objectif 4** : Partager l'expérience de l'accompagnement de l'outil « esprit saison » à d'autres territoires
- ⊙ **Objectif 5** : Intégrer les saisonniers au territoire et à sa vie locale



LEVIERS D'ACTION

- ⊙ Projet Esprit Saison
- ⊙ Programme LEADER
Fiche action 9 "Coopération"
- ⊙ SCOT



FOCUS SUR LA LOI MONTAGNE

Titre II, Chapitre II « Encourager la pluriactivité et faciliter le travail saisonnier ». Une évolution du statut de travailleur saisonnier est présentée et les questions relatives à la pluriactivité et au travail saisonnier, forme de travail traditionnelle et très présente en montagne sont traitées. La nouvelle Loi Montagne vise à une meilleure protection sociale des travailleurs saisonniers.

Favoriser une meilleure formation, en adéquation avec les réalités montagnardes, ainsi les établissements de formation professionnelle situées en zone de montagne tiennent compte des possibilités offertes par la pluriactivité, dont la bi-qualification.

Le texte prévoit dans l'article 13 des mesures pour faciliter le logement des travailleurs saisonniers, qui demeure une grave cause de précarité sur nos territoires de montagne. Les MSAP doivent tenir compte de la situation spécifique des travailleurs saisonniers et peuvent intégrer en leur sein les « maisons des saisonniers ».



PARTENAIRES

- ⊙ Région PACA
- ⊙ Les Communautés de communes via leurs MSAP + la Maison des Saisonniers du Briançonnais + services de développement économiques des EPCI
- ⊙ CBE du Ventoux



ORIENTATION STRATEGIQUE

DEFIS DE L'ORIENTATION

3

AMENAGER ET DEVELOPPER LE TERRITOIRE DE MANIERE A PERMETTRE L'INNOVATION NUMERIQUE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE

- RECONNAITRE LA SPECIFICITE MONTAGNE
- RENDRE LE TERRITOIRE ACCESSIBLE ET ACCELERER LA MOBILITE PHYSIQUE ET NUMERIQUE
- RENFORCER DEVELOPPER ET AMELIORER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE EN LUI DONNANT UNE IMAGE FORTE
- DEVELOPPER L'ECONOMIE GRACE AUX RESSOURCES LOCALES
- DIVERSIFIER ET DESAISONNALISER L'OFFRE TOURISTIQUE

POINT DE VUE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La première richesse de notre territoire est son paysage, son cadre de vie et ses ressources naturelles : c'est notre moteur touristique. Cependant, comment répondre aux attentes des touristes sans dénaturer l'environnement ? Il est nécessaire de raisonner à long terme et sensibiliser, informer et mobiliser les habitants, les élus et les touristes. Le ski est important pour notre territoire mais il est soumis à la fragilité de l'enneigement et est source de mono-activité. C'est un risque social et économique qu'il faut anticiper. Il est important de promouvoir un tourisme plus écologique et également étalé sur les différentes saisons et pour cela, il est nécessaire de diversifier et restructurer l'offre touristique.



LES ENJEUX

- ⊗ **L'économie du territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** est très majoritairement dépendante du tourisme. Son développement est donc un axe majeur pour le territoire :
 - **Le secteur du tourisme** est en évolution perpétuelle, il est important de soutenir et de développer cette économie
 - **Une offre touristique** variée et importante, où la mise en cohérence semble importante à mettre en place
 - **Une fréquentation touristique** à maintenir et développer
 - **La diversification touristique** est un enjeu majeur pour réussir à maintenir et développer la fréquentation
 - **Le renouvellement et le maintien de la clientèle touristique et la diversification de celle-ci** (jeunes, sportifs, culture, stations de ski, etc)



OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

- ⊗ **Objectif 1** : Mener un travail de coordination : mettre en place des actions inter Espaces-Valléens, coordonnées par le PETR, mais aussi dans le cadre des « Contrats Stations ».
- ⊗ **Objectif 2** : Mener une action de promotion du territoire en lien avec les acteurs et les institutions.
- ⊗ **Objectif 3** : Mettre en place et animer un réseau des acteurs du tourisme scientifique.
- ⊗ **Objectif 4** : Mettre en cohérence les projets portés par les EPCI et ceux inscrits dans les contrats portés par le PETR.



LEVIERS D'ACTION

- ⊗ Programme Espaces Valléens
- ⊗ Contrats Stations
- ⊗ Programme LEADER
Fiche 8 "Tourisme endogène"



PARTENAIRES

- ⊗ Conseil Régional PACA
- ⊗ Communautés de communes et Offices de tourisme
- ⊗ Parc Naturel Régional du Queyras
- ⊗ Parc National des Ecrins
- ⊗ ADDET 05
- ⊗ L'ensemble des espaces muséographiques et scientifiques du territoire



FOCUS SUR LA LOI MONTAGNE

La réhabilitation de l'immobilier de loisirs par un urbanisme adapté, au titre III de l'acte II de la Loi Montagne, qui vise à faciliter les réhabilitations.

Ainsi les aides des collectivités aux ORIL sont étendues aux syndicats de copropriétés.

L'instauration d'un « droit de priorité » est mis en place en cas de vente pour les propriétaires d'un appartement situé en contiguë afin de favoriser la fusion des petits meublés.

La Loi encourage la réorientation de la construction vers la réhabilitation de l'immobilier de loisirs afin de lutter contre les « lits froids ».



LES ENJEUX

- ⊙ **Difficultés de recrutement** de salariés qualifiés sur le territoire (secteurs de la construction, secteur alimentaire, services ...).
- ⊙ **Manque de services ou productions** (exemple maraîchage...)
- ⊙ L'âge moyen des chefs d'entreprises du territoire expose à un **risque de fermeture d'activités** (commerciales, artisanales ou agricoles notamment) à moyen terme. Dans un même temps, les actifs qui font du territoire leur choix de vie sont souvent prêts à créer leur propre emploi et à se reconvertir professionnellement pour pouvoir rester sur ce territoire. Des passerelles, outils et dispositifs peuvent être déployés à l'échelle du territoire pour orienter ces actifs sur les besoins en compétences du territoire et mettre en place les conditions favorisant la reprise des entreprises afin de sauvegarder les petites et moyennes entreprises et maintenir l'emploi et les services maillant le territoire.
- ⊙ **Sensibilisation et coordination volontariste et proactive** est ainsi à mener sur le territoire, en mettant en relation actifs et chefs d'entreprises.



OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

- ⊙ **Objectif 1** : Soutenir l'esprit d'initiative des candidats à l'installation économique sur le territoire
- ⊙ **Objectif 2** : Mettre en relation les acteurs socio-économiques pour permettre une intelligence collective
- ⊙ **Objectif 3** : Maintenir les entreprises sur le territoire, qu'elles soient commerciales, agricoles ou artisanales et ancrer durablement les actifs sur le territoire
- ⊙ **Objectif 4** : Identifier les besoins en compétences et en formation du territoire par secteur d'activité
- ⊙ **Objectif 5** : Mettre en relation les organismes de formations avec les socioprofessionnels
- ⊙ **Objectif 6** : Multiplier les liens entre les entreprises et les formations



LEVIERS D'ACTION

- ⊙ Programme LEADER
 - Fiche action 4 « Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences du territoire »
 - Fiche action 5 « Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire »
- ⊙ SCOT



PARTENAIRES

- ⊙ Conseil Régional PACA
- ⊙ Chambres Consulaires
- ⊙ ADDET 05
- ⊙ Pépinières d'entreprises et services de développement économique des Communautés de communes
- ⊙ IRCE, Groupements d'entreprises et fédérations d'entreprises, Organismes de formation, Associations de développement économique, Pôle Emploi



FOCUS SUR LA LOI MONTAGNE

Le titre II de cette loi est consacré au soutien à l'emploi et au dynamisme économique en montagne en encourageant la pluriactivité et en facilitant le travail saisonnier.



LES ENJEUX

- ⊙ **Pour l'égalité du territoire** en permettant le développement de la filière numérique sur notre territoire de montagne ; faire en sorte que le territoire ne soit pas à la marge de cela
- ⊙ Travailler avec **le SMO PACA THD**
- ⊙ **Le développement de l'emploi**, avec un focus sur l'emploi qualifié, utilisant les nouvelles technologies. L'accueil d'entreprises sur nos territoires qui pourront communiquer, travailler, être visibles, échanger, etc. grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
- ⊙ **L'appui du numérique pour le développement d'outils liés à la santé**, l'aide aux personnes, la mobilité, au tourisme, la formation ; avec l'appui de « médiateurs du numérique » pour accompagner les citoyens dans les démarches numériques
- ⊙ **Les contraintes liées au territoire** se révèlent dans bien des cas être d'excellents activateurs d'innovation pour ceux qui font le choix de vivre sur ce territoire



OBJECTIFS OPERATIONNELS POURSUIVIS

- ⊙ **Objectif 1** : Travailler en coordination avec les partenaires pour permettre l'innovation et le développement du numérique sur le territoire.
- ⊙ **Objectif 2** : Structurer les acteurs travaillant sur cette thématique et mise en place de partenariats.
- ⊙ **Objectif 3** : Créer du lien avec les structures régionales et départementales existantes, notamment en renforçant ceux existants avec les communes.
- ⊙ **Objectif 4** : Etablir une stratégie de développement numérique et positionner le territoire comme pilote/leader sur ce thème.
- ⊙ **Objectif 5** : Proposer des formations aux communes du territoire en lien avec le développement du numérique.
- ⊙ **Objectif 6** : Soutenir les initiatives innovantes afin de voir et développer l'économie du territoire autrement.



LEVIERS D'ACTION

- ⊙ Programme TEPCV
- ⊙ Programme LEADER
Fiche action 6 « Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire »
- ⊙ Contrats de stations de demain et la politique de « Smarts Mountain »
- ⊙ Schéma départemental territorial d'aménagement numérique (SDTAN).



PARTENAIRES

- ⊙ Conseil Régional PACA et ARII PACA
- ⊙ Conseil Départemental des Hautes-Alpes
- ⊙ Communautés de communes du territoire et les communes
- ⊙ CCI des Hautes-Alpes
- ⊙ SMO PACA THD
- ⊙ Comité d'Expansion des Hautes-Alpes
- ⊙ ADDET 05



FOCUS SUR LA LOI MONTAGNE

Dans le titre III « Soutenir l'emploi et le dynamisme économique en montagne », Chapitre 1 « Favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile » ; L'Etat s'engage à tenir compte des contraintes physiques propres aux milieux montagnards dans les procédures d'investissements publics et dans les conventions conclues avec les opérateurs de communication électroniques. Sur les territoires de montagne il est également possible de favoriser les expérimentations de solutions innovantes, avec des recours à des « mix technologiques ».

Une évaluation du déploiement des réseaux ouverts au public à très haut débit dans les zones de montagne, en comparaison des autres zones du territoire est prévue au maximum deux ans après la promulgation de la Loi. Cette évaluation comprend une analyse des performances de chaque opérateur au regard, notamment, de leurs engagements de couverture dans le but de réduire les faiblesses des débits en montagne.

MODALITES

DE CONCERTATION, DE MISE EN OEUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE

LA CONCERTATION

La transformation du Pays en PETR offre l'opportunité de relancer et de mettre en place des instances de concertation, avec les 37 Maires du territoire d'une part et avec la société civile d'autre part.

L'élaboration du projet territorial permet de renforcer le lien entre les Communautés de communes et le PETR. Au-delà de l'élaboration, il s'agit bien de faire vivre le projet et d'assurer sa mise en oeuvre dans les meilleures conditions.

⊙ Des espaces de concertation :

- **La Conférence des maires** est instituée par la mise en place du PETR, c'est l'organe d'orientation stratégique du territoire. Elle réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR au moins une fois par an, et d'avantage selon la volonté politique. C'est le premier des organes consultatifs du PETR et elle permet d'impliquer l'échelon le plus local aux démarches de Pays. La Conférence des Maires est notamment consultée lors de l'élaboration, de la modification et de la révision du projet de territoire. Chaque Maire (ou représentant) dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

La Conférence des Maires est la garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et dans la recherche du plus large consensus.

- **Le Conseil de Développement** est réuni par le PETR au moins une fois par an, afin d'exposer l'état d'avancement du projet et toute question d'intérêt territorial. Le Conseil de Développement peut émettre un ou des avis qui sont soumis au Comité Syndical du PETR.

- La concertation avec **les EPCI et le Parc Naturel Régional du Queyras** : Des réunions régulières permettront d'échanger avec chacun des EPCI du territoire sur l'état d'avancement du projet de territoire, facilitant ainsi sa mise en oeuvre.

LA MISE EN ŒUVRE

⊙ Un plan d'actions va être mis en place et se déroulera en 3 temps :

- Phase d'élaboration,
- Phase de mise en oeuvre
- Phase de suivi et d'évaluation

⊙ La mise en place de conventions territoriales entre le PETR et les EPCI permettra d'atteindre les objectifs fixés par le projet de territoire, en mettant en place les actions nécessaires à son bon déroulement.



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

⊙ La commission « Politiques de Pays – transferts, compétences et mutualisations » du PETR assure le suivi et l'évaluation du projet. Chaque EPCI est représenté par le biais de ses élus et DGS, le Parc Naturel Régional du Queyras, par son Président et sa directrice et le Conseil de Développement. Cette commission est présidée par le Vice-Président du PETR en charge des politiques de Pays et animée par la directrice du PETR.

⊙ L'évaluation du projet de territoire est portée et validée par l'ensemble des parties-prenantes. Elle tiendra compte de différents critères liés à :

- Une cohérence de moyens : budget réaliste et équilibré, fonctionnement des partenariats et collaborations

- Une cohérence de contenus : la complexité et les liens entre chacune des thématiques est bien prise en compte

- Une cohérence de méthode : le projet tient-il compte des représentations initiales des acteurs et respecte-t-il toujours les valeurs portées par les objectifs

- Le déroulement des actions : respect du calendrier établi et des partenaires identifiés

⊙ Les résultats de l'évaluation porteront sur :

- La conformité des actions par rapport aux objectifs et enjeux de départ

- Une analyse des écarts entre les objectifs et la réalisation

- Définition de nouveaux objectifs le cas échéant

- L'efficacité des moyens mis en oeuvre pour atteindre les résultats attendus (économiques, humains)

- La réalisation des partenariats identifiés

⊙ Cette commission réalisera une évaluation annuelle du projet de territoire sur la base d'un bilan des actions engagées, de leur état d'avancement et d'éventuelles propositions d'ajustements ou de réorientations qui sera présentée à la conférence des Maires de décembre.

⊙ L'évaluation à mi-parcours (2018) permettra d'ajuster le projet si besoin.

**LE PROJET DE TERRITOIRE :
DOCUMENT DE STRATÉGIE
GLOBALE DU TERRITOIRE**



DÈS 2017
PHASE OPÉRATIONNELLE
MISE EN PLACE DU PLAN D' ACTIONS



**CONVENTION TERRITORIALE
AVEC LES EPCI**

GRANDS
PROJETS

MUTUALISATION

TRANSFERTS
DES COMPÉTENCES



**PROJET DE TERRITOIRE DU BRIANÇONNAIS,
DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

- ⊙ Proposé pour définition des grands axes en Conférence des Maires le 29 juin 2016
- ⊙ Proposé pour avis de la Conférence des Maires le 7 décembre 2016
- ⊙ Proposé pour adoption et vote en conseil syndical du PETR du 14 décembre 2016



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Passage des Ecoles
05 600 GUILLESTRE
04.92.45.50.18

www.paysgrandbrianconnais.fr